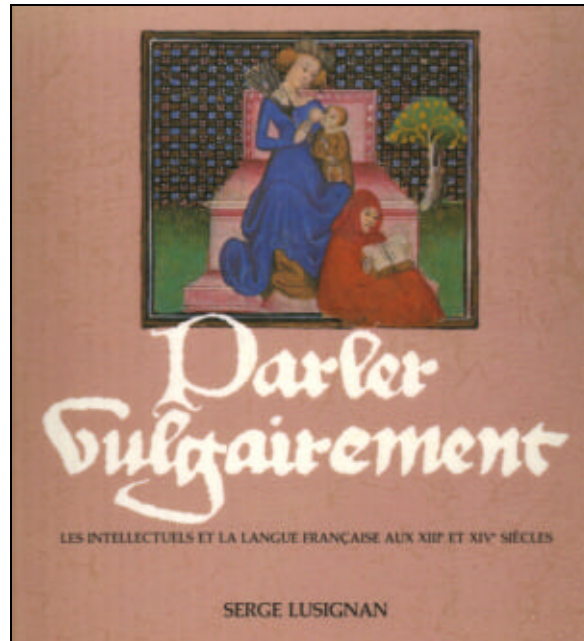


Serge Lusignan

LE MOUVEMENT DES TRADUCTIONS AU XIV^e SIÈCLE
ET LA DÉFINITION DU FRANÇAIS COMME LANGUE SAVANTE



Nous avons analysé dans le chapitre précédent la manifestation d'un premier ébranlement de la problématique du rapport de la langue française à la systématisation d'une grammaire dont elle constituerait l'objet. Le français, que nous avons vu à la fois rejeté de la grammaire universitaire, dont l'objet se situe à un niveau de généralité qui le fait transcender les langues particulières, et exclu de la grammaire didactique, parce qu'il est défini comme une langue maternelle, est devenu brusquement l'objet d'une littérature didactique, parce que, pour des motifs politiques, l'administration anglaise voulait entretenir artificiellement sa capacité de s'exprimer en français. Il est résulté de cet état de fait un petit corpus de traités très riches en informations sur la conscience intellectuelle du fait de la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles, et révélateurs de la situation linguistique en Angleterre tout autant qu'en France. Nous allons maintenant examiner ce que nous croyons être l'autre grand lieu d'ébranlement de la problématique médiévale qui nous intéresse; soit le mouvement de traduction vers le français des grands auteurs latins. Chronologiquement, ce mouvement s'amorce au XIII^e siècle, mais il ne prend son véritable envol qu'au XIV^e siècle. Il se poursuit au siècle suivant, mais pour des raisons de cohérence de l'expérience culturelle que nous voulons analyser, notre étude ne dépassera guère les limites du XIV^e siècle.

Ce qu'il nous intéresse d'examiner dans le corpus des traducteurs c'est l'effet qu'a exercé sur la pensée médiévale du rapport entre le français et le latin, l'expérience de l'appropriation en langue vernaculaire des grands textes latins à la base de la culture savante de l'époque. Même si nous allons nous concentrer exclusivement sur les traductions, il ne faut pas perdre de vue que celles-ci ne constituent en somme qu'un des moments dans le lent processus d'acquisition par la langue française de la capacité de s'exprimer selon divers registres textuels. À chaque étape de l'acquisition de nouveaux domaines d'écriture, le texte français a utilisé, emprunté, s'est approprié l'expérience du texte latin. Le texte latin fournit des modèles que le texte français assimile et redonne selon les exigences culturelles qui sont les siennes. Au point d'origine du processus le seul modèle de texte écrit que l'on connaisse est latin. L'auteur est un clerc qui est devenu lettré, par la médiation du latin. Les interférences se produisent aussi aux niveaux thématique et rhétorique. Le texte français calque souvent la lettre latine par la traduction ou l'adaptation de certains passages. Mais ce ne sont pas là les expériences culturelles qui vont retenir notre attention. À la recherche d'une conscience réfléchie du fait de la langue française, nous allons examiner l'expérience d'appropriation en français des textes

qui constituèrent les matrices de la pensée médiévale: les *auctoritates*. Rychner (1963), reprenant Yves Lefèvere, a bien mis en valeur l'unicité de l'expérience des traductions pour la langue française médiévale. En tête de son analyse de la traduction de Tite-Live, par Pierre Bersuire, au milieu du XIV^e siècle, il pose le principe suivant:

Mais, s'il est vrai que, généralement parlant, nos observations iront de la pensée à la langue, il faut ajouter aussitôt que cette pensée a été formulée dans une autre langue, le latin. Dès lors notre attention ne portera pas seulement sur l'aptitude de Bersuire à comprendre Tite-Live et à rendre sa pensée, mais principalement peut-être sur les moyens d'expression comparés du latin classique et du français du XVe siècle, la comparaison accusant les caractères propres du second. (J. Rychner, 1963, pp. 242-243)

Les traducteurs médiévaux eux-mêmes ont conscience de cette différence entre les moyens d'expression du latin et du français et ils nous livrent parfois leurs réflexions à ce sujet. C'est cette réflexion que nous allons interroger au cours de ce chapitre, pour évaluer son rapport à la problématique médiévale du fait de la langue française.

Peu d'études se sont risquées à baliser et à définir le corpus des traductions françaises médiévales des grands textes latins. Lucas a publié en 1970 une liste de manuscrits des traductions françaises des classiques latins. Cette liste, très utile, doit cependant être employée avec précaution et ne saurait être considérée comme définitive. Mais surtout, son principal défaut, à notre avis, est de ne recenser que les traductions de textes classiques et d'éclairer un corpus médiéval à la lumière de l'humanisme; elle découpe ainsi une entité selon un mode inconnu du moyen âge. À titre d'exemple, le début de cette liste alphabétique retient Boèce mais ignore Aristote et Augustin. La notion d'« auteur classique », ne regroupe qu'un sous-ensemble du corpus des traducteurs et de ce fait nous apparaît peu pertinente. Monfrin (1963, 1964, 1972) a présenté un tableau beaucoup plus complet du corpus des traductions. La notion de « connaissance de l'Antiquité », qui sous-tend ses travaux est plus englobante que celle de Lucas et permet l'intégration d'un plus grand nombre de traductions. Pourtant, elle n'est pas parfaitement satisfaisante, puisqu'elle laisse encore dans l'ombre un certain nombre de traductions, telles celles de la Bible ou des grands textes du corpus juridique.

Il nous semble qu'on comprendrait beaucoup mieux le corpus des traductions si on le considérait comme le résultat d'un effort remarquable de « traduire » en français les *auctoritates* qui servent d'assise à la pensée médiévale. L'entreprise des traducteurs vise en effet à faire s'exprimer en français ces « géants intellectuels » sur les épaules desquels

sont assis les « nains médiévaux ». On pourrait même ordonner le corpus selon le système de classification des autorités que rapporte le meilleur connaisseur des textes du XIII^e siècle, Vincent de Beauvais. Dans sa préface du *Speculum maius*, reprenant le *Decretum de libris recipiendis et non recipiendis* qu'il attribue au pape Gélase, il propose le modèle suivant de classification des *auctoritates* (Lusignan, 1979, pp. 126-127). Il place au sommet la *Bible*. Puis viennent les docteurs les plus dignes de foi, ceux que l'Église a canonisés. Cette catégorie, regroupe aussi bien des Pères de l'Église qu'un écrivain du XII^e siècle comme Bernard de Clairvaux. Ils sont suivis des auteurs investis d'une autorité moyenne, c'est-à-dire les auteurs non canonisés. Cette catégorie intègre tous les grands savants et théologiens médiévaux. Enfin, dans une catégorie à part, mais dignes de la plus grande confiance, sont rangés les grands auteurs de l'Antiquité comme Aristote, Cicéron ou Priscien dont la science illumine la foi. Cette classification des *auctoritates* est beaucoup plus adéquate pour délimiter et définir le corpus des traductions et lui donner sens. Les oeuvres traduites aux XIII^e et XIV^e siècles sont celles qui sont à la base de l'enseignement universitaire, que l'on retrouve dans les bibliothèques (les couvents ou des collèges, que Vincent de Beauvais a réfléchies dans son grand miroir où se concentre tout ce qui est digne d'admiration et d'imitation parmi les faits et les dits, du monde visible et invisible, depuis le début des temps jusqu'à la fin du monde (Lusignan, 1979, p. 117). Bien sûr, ce ne sont pas toutes les *auctoritates* qui sont traduites; examinant une liste des oeuvres mises en français ou les catalogues de bibliothèques médiévales riches en traductions, on perçoit des motivations qui ont pu présider à certains choix. Nous reviendrons plus loin. Pourtant, les oeuvres traduites ont ceci en commun qu'elles font toutes partie du corpus des *auctoritates* de la pensée médiévale. Le mouvement des traductions peut et doit se comprendre dans l'économie de la culture médiévale.

Le corpus qui va retenir notre attention est donc celui des *auctoritates* mises en français à partir de la fin du XIII^e siècle et durant le XIV^e siècle. L'effort de traduire ces oeuvres en français et l'expérience qu'elle provoque de la distance entre les langues ont conduit quelques traducteurs à développer un certain niveau de réflexion sur le rapport entre le latin et le français pour l'expression savante. Ils nous font partager leur pensée principalement dans les préfaces qui accompagnent certaines de leurs oeuvres. Dans ces préfaces, qu'on pourrait tout aussi bien appeler des dédicaces, l'auteur présente son travail à son commanditaire; c'est en effet un premier trait de ces traductions que d'être le

plus souvent des travaux commandités; une intervention externe au monde des clercs réclame l'accès à un bien latin dont ces derniers ont le dépôt. L'argument de la préface se développe le plus souvent selon un schéma assez fixe. Le mécène a beaucoup insisté auprès du traducteur pour qu'il prenne en charge le travail. Invariablement, le traducteur hésite car il ne se sent pas à la hauteur de la tâche. Il se fait prier et proposer des gratifications: rentes, étrennes ou faveurs comme Raoul de Presles qui se voit légitimer grâce à l'intervention de Charles V. Finalement, comme le commanditaire est le plus souvent le roi, dont le traducteur vante du même souffle les mérites, celui-ci finit par agréer la requête. Il ne saurait en fin de compte refuser, malgré la faiblesse de ses moyens pour réaliser la tâche. Le travail achevé, et pour répondre à ses futurs détracteurs, le traducteur explique les difficultés qu'il a rencontrées et sollicite l'indulgence. Parfois il affirme qu'il a dû compiler plusieurs manuscrits pour avoir une meilleure version du texte original, comme Raoul de Presles pour traduire la *Cité de Dieu* d'Augustin. Dans tous les cas, il mentionne la difficulté du passage du latin au français. Ce dernier *topos* est souvent riche d'enseignements quant à la réflexion médiévale sur la perception du français et de son rapport au latin. Nous verrons, entre autres, les traducteurs suggérer que la différence entre le français et le latin se manifeste ait niveau des carences du lexique du premier et de la plus grande concision stylistique du second. L'accession du français au niveau de langue d'expression des *auctoritates* conduit même le plus audacieux (ou le plus clairvoyant) des traducteurs, Nicole Oresme, à repenser complètement le rapport entre les trois notions de « langue française », « langue latine » et « langue vernaculaire », et à renouveler le thème médiéval déjà ancien de la *translatio studii*. Voilà les grandes idées que nous allons examiner à partir des préfaces éditées de traductions.

Il faut rappeler, avant de nous engager dans cette étude, le caractère très fragmentaire des ressources documentaires dont nous disposons pour aborder l'étude des traductions d'*auctoritates* aux XIII^e et XIV^e siècles. Simplement pour donner une vague idée de l'ampleur du corpus visé, mentionnons que pour cette période, on connaît au moins de nom un peu plus d'une trentaine de traducteurs. Quelques-uns ont pu traduire trois, quatre ou cinq oeuvres ou même onze comme Jean de Vignay. Ces oeuvres peuvent atteindre la taille de la *Bible* ou de la *Cité de Dieu* d'Augustin. De plus, la double difficulté de rendre le texte en français et intelligible à un lecteur non spécialiste, amène assez souvent le traducteur à l'allonger de gloses dont on retrouve presque

toujours la source ni dans des commentaires latins antérieurs. Si l'on ajoute à ce corpus les traductions anonymes d'*auctoritates*, il faut encore verser au dossier une quarantaine de contributions, dont certaines très importantes, comme la traduction des *Institutes*, des *Décrétales* ou du *Code de Justinien*. Plusieurs de ces traductions, sans doute très en demande, existent aujourd'hui dans cinq ou dix *codices*, et parfois davantage. Cette évocation rapide, et malheureusement encore trop approximative, du corpus des traductions met pourtant bien en relief la masse considérable de textes qui est visée lorsqu'on parle des traductions françaises d'*auctoritates*. Les seules études d'ensemble disponibles pour se repérer dans cette mer de textes demeurent le très beau travail de Delisle sur la Librairie de Charles V, les précieux articles de Monfrin, le recensement de manuscrits de Lucas et un récent article de Buridant (1983). Très peu de ces traductions des XIII^e et XIV^e siècles ont été éditées, si l'on excepte l'œuvre de Nicole Oresme qui est presque tout entière disponible. Nous disposons au mieux, pour les autres, de transcriptions des préfaces ou de quelques autres extraits dans divers articles de revues. Il existe aussi quelques études monographiques, réalisées le plus souvent par des philologues, sur certaines traductions inédites. Mais nous avons eu surtout la chance d'écrire ce chapitre en pouvant nous référer constamment au très riche fichier d'auteurs de la section romane de l'*Institut de recherche et d'histoire de textes* à Paris. Ce fichier demeure à notre connaissance le meilleur outil d'orientation dans le corpus des traducteurs, car malheureusement, la phrase qu'écrivait Delisle en 1907 demeure toujours d'actualité:

Il y aurait à coup sûr une belle étude à faire sur l'ensemble des traductions que Charles V, suivant sur ce point les traces de son père, fit entreprendre, et qui, pour la plupart, furent promptement menées à bonne fin. (L. Delisle, 1907, p. 85)

Et *a fortiori*, bien sûr, pour l'ensemble du mouvement. Malgré les risques évidents d'une étude fondée sur une documentation aussi lacunaire, nous ne pouvons non plus ignorer les préfaces de traductions. Elles constituent un apport essentiel et original à l'évolution de la problématique du fait de la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles.

1. Les traductions d'*auctoritates*: origine, motivation et diffusion

Pour bien évaluer la portée des idées sur la langue française que contiennent les préfaces

de traductions, il est nécessaire d'effectuer un assez long détour, pour expliquer l'origine et les motivations de ce qui va apparaître comme un mouvement culturel important et original de la fin du moyen âge. À cause de sa difficulté et de son ampleur, l'entreprise de traduire en français les grandes autorités ne pouvait que répondre à des motivations impérieuses venues de l'extérieur: rien dans la logique de l'évolution de la culture cléricale des siècles précédents ne pouvait laisser prévoir ce mouvement de « translation », des grands textes du latin vers le français.

Léopold Delisle a aiguillé dans la bonne direction les études sur le sens culturel du mouvement des traducteurs lorsqu'il a consacré un chapitre de son livre sur la *Librairie de Charles V* à une étude sur les différents traducteurs qui travaillèrent pour le compte du roi. Il rappelle, au point de départ, ce passage de Christine de Pisan à propos de Charles V:

Mais non obstant que bien entendist le latin et que ja ne fut besoing que on lui exposast, de si grant providence fu, pour la grant amour qu'il avoit à ses successeurs, que, au temps à venir, les vult pourveoir d'enseignemens et sciences introduisables à toutes vertus; dont, pour celle cause, fist par solempnelz maistres, souffisans en toutes les sciences et ars, translater de latin en françois tous les plus notables livres (Christine de Pisan, *le Livre des fais...*, III, 12, p. 43)

Il est indéniable que Charles V demeure le roi de France qui, pour la période qui nous intéresse, a le plus investi dans la commandite de traductions et autres travaux intellectuels. Il nous apparaît donc éclairant de nous arrêter un moment à cet aspect de son action pour mieux comprendre le sens des textes que nous allons analyser ensuite.

On décrit souvent Charles V comme un homme un peu chétif, à qui son état physique faisait préférer le cabinet d'étude et la compagnie des clercs aux chevauchées et aux exercices martiaux. Il se situait sous ce rapport à l'opposé de son père, Jean le Bon, qui incarnait l'idéal du roi chevalier menant son armée à la bataille. On sait d'ailleurs les conséquences néfastes qu'exerça cette idéologie sur sa conduite de la guerre de Cent Ans (Favier, 1980). On peut même penser que son cuisant échec à la bataille de Poitiers (1356) fut déterminant dans la conception de la fonction royale qu'allait se faire Charles V. On se rappelle qu'à cette bataille, Jean le Bon, fidèle à son idéal, a tenu à combattre jusqu'à la fin. Il fut fait prisonnier et conduit en Angleterre. Il avait tout de même pris soin d'ordonner à trois de ses fils, dont Charles, de se retirer dès qu'il parut évident que le sort des armes tournait en défaveur des Français. Le futur Charles V a pu saisir à ce moment que la place d'un roi n'était plus sur le champ de bataille (Favier, 1980, p. 220).

Un chapitre de l'idéal féodal tirait à sa fin. Le sort de la tête du royaume ne pouvait plus être joué à chaque bataille: les conséquences politiques et économiques d'un tel geste s'avéraient trop lourdes.

Durant toute la tranche de la guerre de Cent Ans qui se déroule sous son règne, Charles V a indéniablement préféré l'approche politique des problèmes aux solutions militaires. Il est vrai que la situation politique et économique de la France ne remettait guère entre ses mains d'autres armes que le jeu de la négociation et du harcèlement. Cela n'enlève pourtant pas à Charles V le génie d'avoir compris et su utiliser en sa faveur le poids du discours moral, politique et juridique dans l'aménagement des relations de pouvoir. On sait par exemple qu'il avait développé avec ses juristes l'art consommé de négocier des traités qu'il saurait ultérieurement interpréter en sa faveur. Les retouches de l'entente de Brétigny, lors du traité de Calais, en fournissent un bon exemple (Favier, 1980, p. 276 et ss). La parole prend aussi de plus en plus de place dans l'exercice du pouvoir, au sein même des institutions, avec l'importance croissante au XIV^e siècle des assemblées et du parlement. Charles V a même expérimenté la puissance de la parole dans les situations de crise, comme au moment de la révolte d'Étienne Marcel (1356-1358) durant sa régence. En quelques occasions, il dut s'adresser directement à la foule pour reprendre en main une situation qu'il ne pouvait dominer par le pouvoir coercitif des armes. Il n'est donc pas surprenant de voir s'ajouter l'éloquence aux vertus que doit posséder le prince à la fin du moyen âge (Krynén, 1981, p. 131). Il faut se rappeler enfin que depuis Philippe le Bel au moins, les rois de France sont confrontés à un type de conflit politique où les armes de l'argumentation et de l'écriture occupent infiniment plus de place que l'épée ou la lance, puisqu'il s'agit de disputer le partage des pouvoirs avec l'Église. Certes, l'Église constitue à cette époque une force politique et économique de premier plan mais, elle exerce son pouvoir essentiellement par la médiation des valeurs et des mots et non pas des armes. Le roi qui doit l'affronter n'a d'autre issue que de s'armer en conséquence pour porter le combat sur le plan idéologique. Cela aussi Charles V l'a bien compris lorsqu'il commande par exemple *le Songe du Vergier*. Il n'est pas surprenant que dans ce nouveau contexte politique, ceux qui ont à charge l'éducation des princes insistent toujours sur l'importance de sa formation intellectuelle (Krynén, 1981, p. 97 et ss). *Le Rex illitteratus quasi asinus coronatus* de Jean de Salisbury (*Policraticus*, IV, 6), *un roi illettré est comme un âne couronné* devient un lieu commun de la littérature didactique princière au XIV^e siècle.

Les faits qui viennent d'être évoqués ont été maintes fois analysés par les historiens. Il fallait pourtant les rappeler brièvement, pour comprendre le sens de l'intérêt de Charles V pour l'étude et les livres. Il fut un roi qui sentit que la cohérence de son action et l'accroissement de son pouvoir ne pouvait se dispenser d'un support idéologique. Il a suivi l'avis que lui prodigue Nicole Oresme dans la préface de sa traduction de l'*Éthique* d'Aristote. Parlant des princes du passé qui ont négligé de se pencher sur l'enseignement des livres, celui-ci conclut:

Et est possible que, se ou temps passé, aucuns princes et leurs conseillers eüssent apperceü et advisé aucunes choses qui y sont contenues et il les eüssent mises a effect, comme il est vraysemblable, leurs dominacions, ou princepz, en eüssent plus duré et en meilleur estat. (Nicole Oresme, *le Livre de Éthiques*, p. 99)

C'est sans doute pour remplir un tel programme que Charles V a constitué au Louvre sa Librairie et subventionné des travaux savants comme les traductions ou la rédaction de traités politiques. Ces motivations de l'entreprise ont d'ailleurs été bien résumées dans les notices du catalogue de la Bibliothèque nationale à Paris, publié à l'occasion de l'exposition intitulée: la Librairie de Charles V. François Avril souligne avec justesse:

Il serait vain, par conséquent, de voir en l'homme, au demeurant fort cultivé qu'était Charles V, un précurseur de l'humanisme: le but de son action dans le domaine littéraire semble avoir été essentiellement pratique et politique. (*la Librairie de Charles V*, p. 88)

La très grande importance que Charles V accordait à la réflexion et à l'étude dans la conduite des affaires du royaume l'a amené à créer la *Bibliothèque du Louvre*. Pour la période qui nous intéresse et jusqu'à Jean le Bon, les rois de France ont toujours possédé des manuscrits. À la fois objets de luxe, au même titre que les bijoux, et objets d'étude, les livres demeurent cependant pour eux des biens personnels. L'attitude de Louis IX, qui possédait déjà une belle collection de livres, est typique sous ce rapport. Dans son testament, il exprime le voeu que les manuscrits de sa bibliothèque soient répartis entre les cisterciens de Royaumont, les cordeliers de Paris et les dominicains de Paris et de Compiègne (Branner, 1976, p. 71). Il ne semble manifester aucun souci de conserver l'intégrité de la collection. Il faut attendre Charles V pour voir se réaliser l'idée d'une bibliothèque royale qui soit presque une bibliothèque d'État. À partir d'un premier fonds de livres dont il avait hérité de ses prédécesseurs, Charles V entreprit de constituer une bibliothèque. Il fit aménager à grands frais quelques pièces spécialement conçues à cet effet dans une tour du Louvre (Delisle, 1907, p. 7). Il créa un poste de garde de la

librairie que le fidèle Gilles Mallet occupera de 1369 à 1411 (Delisle, 1907, p. 10 et ss). Cette bibliothèque est ouverte à ses proches et à ses collaborateurs, ainsi que le suggèrent quelques pièces citées par Delisle (1907, p. 120). Convaincu qu'il est de l'importance de l'étude pour la bonne conduite des affaires du royaume, le roi veut faciliter à ses proches l'accès au savoir. Ainsi, nous dit Oresme à propos des livres moraux d'Aristote: *le Roy a voulu, pour le bien commun, faire les translater en françois, afin que il et ses conseillers et autres les puissent mieulx entendre* (N. Oresme, *le Livre de Éthiques*, p. 99). À la mort de Charles V, la bibliothèque passa intégralement dans les mains de son fils Charles VI. Celui-ci s'y intéressa beaucoup moins, et pour cause. L'entourage royal commença à prélever des manuscrits de la collection. Malgré cet appauvrissement, la librairie ne comportait pas moins de 800 volumes à la mort de Charles VI en 1422. Un coup fatal allait être porté à la collection lorsque, deux ans plus tard, le duc de Bedford régent d'Henri VI, en France, se porta acquéreur de l'ensemble des manuscrits qui restaient (Delisle, 1907, p. 138). Ainsi est morte l'institution qu'avait voulu créer Charles V.

La *Librairie* du Louvre était une bibliothèque plus que respectable pour l'époque. Bien qu'on ne puisse en connaître son rythme d'accroissement, la compilation de divers relevés effectués entre 1373 et 1424 totalise, selon les recherches de Delisle, 1239 entrées. Notre propre analyse des listes de Delisle nous fait remarquer un certain nombre de traits qui caractérisent la composition de cette collection. La *Librairie* de Charles V compte tout près de 300 Bibles, psautiers, missels ou livres d'heures. Le second bloc en importance est constitué par environ 250 manuscrits relatifs au *quadrivium* (à l'astronomie surtout), à l'astrologie, à la géomancie ou à la nigromancie. On dénombre tout autant d'ouvrages historiques ou hagiographiques que de romans, soit environ 160 pour chaque catégorie. Enfin, on relève de 40 à 60 titres pour chacun des domaines suivants: patristique et théologie, recueils de sermons et de prières, droit, philosophie naturelle et bestiaires, philosophie morale, médecine et chirurgie. Il n'est guère besoin d'en dire davantage pour faire apparaître les buts essentiellement pratiques et idéologiques que poursuivait Charles V en développant les collections de sa bibliothèque.

Pour alimenter sa librairie, Charles V commandita un très grand nombre de travaux littéraires, dont surtout des traductions d'*auctoritates*. Delisle (1907) avait déjà mis en lumière les travaux de huit traducteurs: Denis Foulechat, Jacques Bauchant, Jean Corbechon, Jean Daudin, Jean Golein, Nicole Oresme, Raoul de Presles et Simon de Hesdin; sans compter bien sûr les traductions anonymes qu'on sait avoir été faites à la

demande de Charles V et dont Delisle fournit aussi la liste. Il faut ajouter à ces noms ceux de Évrart de Conti, médecin de Charles V, qui traduisit les *Problemata* d'Aristote (Menut, 1968, p. 5), de Robert Godefroy qui traduisit un traité d'astrologie le *Liber novem judicum* (*la Librairie de Charles V*, #200) et de Pelerin de Prusse qui mit en français des traités arabes d'astrologie (Menut, 1970, p. 16). Il est enfin un personnage qui complète cette liste et dont l'oeuvre a parfois prêté à confusion. Il s'agit de Guillaume Oresme. L'enjeu du débat qui l'entoure est de déterminer qui est l'auteur de la traduction française du *Quadripartitum* de Claude Ptolémée, accompagnée d'un commentaire de Gilles de Tebaldis, que renferme le manuscrit *français 1348* de la Bibliothèque nationale à Paris. Cette traduction doit dater de 1361-1362 et elle avait été réalisée à la demande de Charles V au moment où celui-ci était régent du royaume. Le traducteur se présente dans le prologue comme G. Oresme. Sur la base du fait que ce prologue contient la première formulation de la très originale théorie de Nicole Oresme sur le français comme langue savante possible, Delachenal (1910) conclut que le « G », d'ailleurs difficile à lire dans le manuscrit, pourrait être somme toute un « N ». On connaît pourtant un Guillaume Oresme qui pourrait être le frère ou le neveu de Nicole (Lejbowicz, 1983). Menut (1940, p. 32) maintient l'attribution à Nicole, mais se ravise dans son introduction à l'édition de la *Politique* (Menut, 1970, p. 16). Monfrin (1963, p. 173) signale cette traduction comme étant de Nicole Oresme. Lejbowicz (1983) est revenu tout récemment sur la question pour raviver l'hypothèse d'une attribution à Guillaume, sur la base de témoignages paléographiques et sur le fait que la traduction comporte des erreurs scientifiques qui s'expliqueraient mal si Nicole en avait été l'auteur. L'argument de ce dernier est convaincant, bien que malheureusement il néglige de commenter la présence dans le prologue de la réflexion sur le fait de la langue française qui avait aiguillé Delachenal dans la mauvaise direction.

À la même époque, d'autres traducteurs travaillent pour le compte de parents proches de Charles V. Ainsi, Laurent de Premierfait traduit pour le compte de Louis de Bourbon, beau-frère de Charles V, le *De senectute* de Sénèque et le *De amicitia* de Cicéron. Pour Jean de Berry, son frère, le même traducteur met en français le *De casibus virorum et mulierum illustrium* et traduit par un intermédiaire latin le *Decameron* de Boccace (Monfrin, 1963, p. 177). Jean de Berry utilisa encore les services de trois autres traducteurs. Jean Courtecuisse traduisit la *Formula honestae vitae* de Martin de Braga, ainsi que l'a établi de façon définitive Haselbach (1975). Nicolas de Gonesse termina la

traduction de Valère Maxime qu'avait entreprise Simon de Hesdin à la demande de Charles V (Di Stefano, 1965, 1-2). En analysant cette dernière traduction, Di Stefano (1965, 3) a pu mettre en lumière que Nicolas de Gonesse y intègre la première traduction française du traité de Pétrarque, le *De remediis ire*. Enfin, l'aumonier de Marie, la fille du duc de Berry, Simon de Courcy, traduisit le *Stimulus amoris*, une oeuvre probable de Jacques de Milan, qu'il attribue à Bonaventure (v.g. ms. B.N., fr. 926).

Durant le XVe siècle, les cours de certains descendants des frères de Charles V seront des foyers de rayonnement culturel importants. Le petit-fils Louis 1^{er} d'Anjou, le roi René d'Anjou (1409-1480) s'illustrera particulièrement sous ce rapport. Mais, une des cours dont le mécénat sera le plus remarquable à cette époque, sera celle de Bourgogne, fondée par un autre frère de Charles V, Philippe le Hardi (1342-1404). Le rayonnement intellectuel de cette cour a été très bien analysé par Doutrepont (1909). Une exposition organisée par la Bibliothèque royale de Bruxelles en 1967 a mis en évidence la richesse de la bibliothèque des ducs de Bourgogne qui, à la mort de Philippe le Bon, comptait près de 900 manuscrits (Dogaer, 1967). Mais l'étude de ces questions nous entraînerait bien au-delà des limites chronologiques que nous sommes fixées.

Il apparaît en réalité que tous les traducteurs que nous recensons pour les XIIIe et XIVe siècles oeuvrèrent, à quelques exceptions près, pour le compte des rois ou des proches de la cour royale. Ce phénomène nous apparaît fondamental pour comprendre la spécificité de ce mouvement culturel. Les premières traductions qui sont signalées remontent au tout début du XIIIe siècle. Elles mettent en français quelques grands textes hagiographiques. Par exemple Wauchier de Denain traduit à l'intention de Philippe, marquis de Namur, mort en 1212, la *Vie de saint Paul l'ermite* de saint Jérôme. D'autres traductions de ce genre sont encore décrites par Meyer (1906); elles sont réalisées entre 1199 et 1229 par un auteur anonyme à l'intention de Blanche de Champagne, la mère de Thibaut IV le chansonnier.

Le mouvement de mise en français d'*auctoritates* se poursuit sporadiquement durant la seconde moitié du XIIIe siècle. Nous rencontrons alors une grande contribution qui fait figure de cas atypique. Il s'agit, sous le titre de *Rettorique* de Cicéron, de la traduction par Jean d'Antioche du *De inventione* de Cicéron et de la *Rhetorica ad Herennium*. Celui-ci, probablement un prêtre rattaché à l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, termina son travail à Saint-Jean d'Acre en 1282. Il exécuta cette traduction pour répondre aux vœux de Guillaume de Saint-Étienne de l'ordre de Saint-Jean de

Jérusalem, dont il allait lui-même devenir en 1296 le commandeur dans l'île de Chypre. Guillaume a réalisé en français des travaux sur les statuts et l'histoire de son ordre (Delisle, 1906). Monfrin (1963, p. 170), qui les a examinés, affirme avoir retrouvé des citations textuelles de la traduction de Jean d'Antioche. Il apporte la preuve que ce travail a effectivement servi à son destinataire. Cette rhétorique en français ne semble cependant pas avoir été connue en dehors de son milieu d'origine. Elle ne nous est conservée que par un seul manuscrit (Chantilly, *Musée Condée* 433) qui, toujours selon Monfrin, semble bien avoir été exécuté en Orient. Le texte de la traduction est suivi par un très intéressant appendice où Jean d'Antioche expose ses idées sur les langues et le problème de la traduction. Nous analyserons plus loin ce texte en détail. Jean d'Antioche a aussi traduit les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury. On doit encore au milieu des ordres militaires du Moyen Orient l'une des traductions de *De corisolatione philosophiae* de Boèce, soit celle réalisée au tout début du XIV^e siècle par Pierre de Paris (A. Thomas, 1923).

Les quelques autres traducteurs du XIII^e siècle que nous connaissons travaillent tous pour le compte des rois et de la noblesse. On retiendra par exemple le cas de Mathieu le Vilain qui, sûrement après 1260, traduisit peut-être pour Jean comte d'Eu, un grand ami de Joinville et proche de la cour royale, ou pour Alphonse de Brienne son père, mort en 1270 devant Tunis, les *Météorologiques* d'Aristote (Monfrin, 1963, p. 167). Un certain maître Richard effectue une des traductions de *De re militari* de Végèce que va connaître le moyen âge. On hésite sur le destinataire, qui pourrait être soit le futur Édouard 1^{er}, soit le futur Édouard II. Selon l'une ou l'autre hypothèse, la traduction daterait soit de 1254-1256, soit de 1306 (Legge, 1953).

C'est sous le règne de Philippe IV le Bel (1268-1314) que démarre sérieusement le mouvement des traducteurs royaux. On pourrait rappeler comme premier nom celui d'Henri Gauchy. Il traduisit pour Philippe le Bel, devenu roi en 1285, le *De regimine principum* de Gilles de Rome que ce dernier avait écrit vraisemblablement quelques années auparavant à la requête de Philippe III (Lajard, 1888, p. 517 et ss). Il n'est pas hors propos de rappeler ici que Laurent Gallus, confesseur de Philippe III, avait dédié à celui-ci la *Somme le roi*, en 1280 (Brayer, 1958). Celle-ci constitue un traité de morale à l'usage des laïcs pour les assister dans l'examen de conscience. Cette période semble marquer un tournant dans l'histoire de la littérature didactique à l'usage de la cour que de plus en plus on trouve écrite en français. Toujours dans le même contexte, le médecin de

Philippe le Bel et de ses fils, Arnoul de Quincampoix 1321-1326), traduisit en français le trait *Des elections selonc les regars et les conjonctions de la lune as planettes par les 12 signes* du philosophe arabe Abbumasar (Sarton, p. 453). Mais, le plus connu des traducteurs de la cour de Philippe le Bel est évidemment Jean de Meun. L'auteur du Roman de la Rose dédia au roi une traduction du *De consolatione philosophiae* de Boèce (Dedeck-Hery, 1952).

Dans la préface, il rappelle avoir déjà traduit le *De re militari* de Végèce, les *Merveilles d'Irlande* de Giraud de Bari, les *Lettres* d'Héloïse et Abélard et la *Spiritualis amicitia* d'Aelred de Rievaulx. Sa traduction de Végèce nous est mieux connue (Buridant, 1980). Elle était dédiée à Jean comte d'Eu.

Après la succession rapide sur le trône de France de Louis X (1314-1316), Philippe V (1317-1322) et Charles IV (1322-1328), Philippe VI (1293-1350) inaugure la dynastie des Valois, qui allait jouer un rôle essentiel dans la prolifération des traductions d'*auctoritates* au siècle. Le règne de ce derniers est illustré par un traducteur important: Jean de Vignay, (Knowles, 1954). Celui-ci serait né vers 1282-1285. Il était membre de l'ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Entre (env.) 1320 et (av.) 1350, Jean de Vignay réalisa onze traductions: parmi celles-ci, quatre sont faites à l'intention de Jeanne de Bourgogne, l'épouse de Philippe VI, soit les *Épîtres et Évangiles*, le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, la *Chronique* de Primat et *Légende dorée* de Jacques de Voragine; trois autres, le *Directoire pour faire le passage de la Terre Sainte* de Guillaume Adam, le *Miroir de l'Église* de Hugues de Saint-Cher et les *Enseignements* de Théodore Paléologue sont dédiées à Philippe VI lui-même; enfin, les *Échecs moralisés* de Jacques de Césole est dédié à Jean duc de Normandie, le futur Jean II le Bon. Il a traduit en plus *De la chose de chevalerie* de Végèce, les *Voyages d'Odoric* de Guillaume de Salagna et les *Oisivetez des Ernpieries* de Gervais de Tilbury. Certaines de ses traductions ont été diffusées dans de très nombreux manuscrits ainsi qu'il apparaît dans la liste donnée en appendice de l'article de Knowles (1954). Un second traducteur, dont l'oeuvre pourrait être liée à la cour de Philippe VI, est Pierre de Hangest. On connaît de lui une traduction de quarante homélies de Grégoire le Grand et le *Livre de Hue de Saint-Victor qu'il fust de l'arre de l'espouse, c'est de l'âme* (Delisle, 1907, pp. 224-227). Ce dernier constitue la traduction du *Soliloquium de arrha animae* de Hugues de Saint-Victor. Ces traductions sont dédiées à une dame dont on ignore l'identité. On sait cependant que Pierre de Hangest était prévôt de la cathédrale d'Amiens et qu'il est désigné plusieurs

fois dans les *Actes du parlement de Paris* de 1328 à 1350 (Furgeot, 1960 et Laurent, 1975, p. 312) comme clerc et conseiller du roi.

Le règne de Jean le Bon (1319-1364) à qui Jean de Vignay avait déjà offert une traduction avant qu'il ne monte sur le trône, est illustré par un autre grand traducteur: Pierre Bersuire. Celui-ci était secrétaire du roi. Il traduisit à son intention *les Decades* de Tite-Live (Monfrin, 1962). Nous reviendrons sur la préface de cette traduction, car elle constitue un document très important dans l'histoire de ce mouvement culturel. Jean le Bon commanda de plus à Jean de Sy de traduire la *Bible* en français. Le manuscrit Français 15937 de la Bibliothèque nationale de Paris, seul témoin de ce travail, comprend le *Pentateuque*, du chapitre VIII de la *Genèse* à la fin du Deutéronome (Berger, 1884, p. 238). Le règne de Jean le Bon est illustré par peu de traductions, mais celle de Bersuire allait marquer le genre. Il faut se rappeler d'ailleurs que le roi passa en Angleterre où il était prisonnier, une bonne partie de son règne qui ne dura que quatorze ans.

Notre rapide survol des traducteurs suffit amplement, à notre avis, à rappeler le lien très étroit qui existe entre le mouvement de mise en français des *auctoritates* et le pouvoir royal, que Monfrin (1964) a déjà mis en évidence. Il se dégage une sorte de politique culturelle qui commence timidement sous Philippe le Bel et Jean le Bon, pour atteindre son apogée sous le règne de Charles V. Ce mouvement ne s'arrête d'ailleurs pas là. Il se poursuivra au siècle suivant et connaîtra encore de grands moments, en particulier à la cour de Bourgogne sous Philippe le Bon. Mais on dépasse alors largement les limites chronologiques que nous nous sommes fixées.

2. Les préfaces de traductions et la réflexion sur le fait de la langue française

Un certain nombre de traductions comportent des préfaces dédicataires qui, à l'occasion de discussions sur la difficulté de traduire, sont riches de réflexions sur le rapport du latin au français et sur la capacité de la langue vernaculaire de s'élever au niveau de langue savante. Nous allons maintenant procéder à l'analyse de quelques-unes de ces préfaces, qui nous apparaissent traiter sous un angle nouveau du thème qui fait l'objet du présent ouvrage. Ces préfaces vont s'avérer fort instructives de différents points de vue. Elles nous apparaîtront très vite comme étant les documents médiévaux parmi les plus explicites pour ce qui concerne la réflexion sur la distance entre le latin et le français au niveau de l'expression savante écrite. Le traducteur, qui doit suivre pas à pas en français

la phrase latine, acquiert une expérience riche et diversifiée de la différence des moyens d'expression des deux langues. La conscience du français se raffine dans cet effort de « bailler » la science en cette langue, pour reprendre l'expression de Nicole Oresme. Par ailleurs, traduire constitue également un test d'une grande valeur quant à l'entendement du texte source; la traduction nous renvoie, jusqu'à un certain point, l'image de la compréhension que pouvait avoir le traducteur de l'*auctoritas* latine. Certains nous confieront discrètement leurs difficultés à ce sujet, lorsqu'il s'agit de mettre en français des textes classiques.

Dans le contexte médiéval que nous avons analysé jusqu'ici, où la frontière entre le domaine latin et le domaine français semblait nettement définie autant qu'étanche, l'entreprise massive de traduction d'*auctoritates* ne peut être caractérisée autrement que comme une rupture. Par conséquent, la traduction demeure au point de départ une oeuvre de volonté: volonté du roi de pouvoir lire dans sa langue les grands textes latins et volonté du traducteur de forcer la langue vernaculaire à acquérir un registre complètement neuf d'expression. Mais la plupart des préfaces ne dépassent guère le niveau d'une réflexion sur l'inadéquation entre les moyens d'expression des deux langues, sur la difficulté de traduire et sur les techniques linguistiques mises en oeuvre pour réussir l'entreprise. Les clercs avaient planté de solides balises idéologiques, afin que les domaines respectifs du latin et du français ne soient pas confondus. Pourtant, le geste même de traduire plaide pour un réaménagement des frontières. Il manifeste la volonté de s'approprier en français des biens culturels dont l'acquisition dépendait jusqu'alors de l'apprentissage de la langue des clercs, cette langue dont l'unicité s'affirmait par le fait de sa rationalisation dans la grammaire, par sa supposée descendance généalogique de l'hébreu, par l'affirmation de son droit d'exclusivité sur la manifestation du savoir. Si tous les traducteurs contestent par leur geste ces idées, un seul à notre avis relance le débat au niveau d'une philosophie de la culture et c'est Nicole Oresme. Sa courte *Excusacion et commandacion* qui précède de sa traduction de l'*Éthique* et de la *Politique* d'Aristote constitue assurément l'un des plus grands textes des XIII^e et XIV^e siècles sur la langue française et son rapport à la culture savante.

L'acte de traduire révèle aussi un gigantesque effort pour doter le français d'un nouveau registre d'expression. On se rappelle que Bacon soutenait qu'un traité de logique écrit en français ne serait compréhensible que pour son auteur, à cause du trop grand nombre de néologismes qu'il devrait contenir. Les traducteurs s'attaquèrent au

problème des insuffisances du lexique français, d'abord au plan pratique en créant quantité de termes nouveaux, puis chez certains en tentant de canoniser en quelque sorte leurs créations par la constitution de véritables lexiques. L'acte s'accompagne d'une certaine réflexion dont il sera aussi intéressant de rendre compte. Et à ce niveau encore nous verrons Oresme ajouter quelques idées. Au total, nous serons frappé de voir comment les traducteurs analysent tous de façon semblable la tension linguistique créée par l'entreprise de translation de la lettre latine vers le français. Nous ne remarquerons que très peu de notes discordantes. En fin de compte, seul Nicole Oresme sortira du rang, non à cause d'une quelconque opposition aux idées qui ont cours chez ses confrères, mais parce qu'il poussera la logique de leur expérience beaucoup plus loin.

Pour la clarté de l'exposé, nous allons, dans une première section, procéder à l'analyse de diverses préfaces qui discutent de la distance entre le latin et le français. Dans un second temps, nous regarderons comment ces préfaces rendent compte de la volonté royale qui commande l'oeuvre et de l'effort du traducteur de repousser les limites de la langue française pour lui faire recevoir l'*auctoritas*. Nous verrons ensuite comment Nicole Oresme, s'appuyant sur sa vaste expérience de traducteur, propose une véritable philosophie de la culture et de la langue françaises savantes. Enfin, pour terminer, nous tenterons de cerner le cadre plus général de réflexion, dans lequel s'inscrivent les préfaces étudiées en déterminant l'origine du métalangage utilisé par les traducteurs pour penser les problèmes linguistiques auxquels ils sont confrontés.

a) La distance entre le latin et le français que révèle l'exercice de la traduction

Le français est-il adéquat au latin ou plus spécifiquement peut-on réaliser en moyen français de Paris un calque de la lettre latine de l'*auctoritas*? Deux variables nous semblent intervenir dans la réponse des traducteurs à cette question. La première a trait au type de traduction qui est d'emblée recherché. On retrouve en effet, exprimée par quelques traducteurs, l'idée que la lettre française doit se modeler exactement sur la lettre latine. Ceux-ci soutiennent la possibilité d'une traduction qui suive de très près le texte original. La majorité des traducteurs insiste pourtant sur la distance entre les deux langues, sur la nécessité de se dégager de l'ordre des mots du latin, sur le besoin de compléter ou d'explicitier la lettre latine par des dédoublements de retours ou des périphrases, et à la limite de devoir gloser le texte latin pour le rendre intelligible en français.

Buridant (1980) a attiré l'attention sur les deux termes de cette opposition, qu'il illustre à l'aide des thèses de Jean de Vignay, qui estime pouvoir suivre pas à pas le texte latin, et de Jean de Meun, qui insiste plutôt sur la distance, entre les deux langues. L'analyse de Buridant pourrait donner l'impression que les traducteurs médiévaux se répartissent également selon ces deux options. Nos conclusions s'avèrent assez différentes. Il nous semble en effet que la majorité des traducteurs d'*auctoritates* soient davantage impressionnés par la difficulté de rendre le latin en français que par la possibilité d'un parallélisme de l'écriture dans les deux langues. La plupart des traducteurs du XIV^e siècle admettent avoir dû prendre des distances par rapport au latin pour rendre leur traduction intelligible au lecteur français.

La deuxième variable qui va nous apparaître intervenir dans la définition du rapport entre le français et le latin a trait à l'état de langue latine à traduire selon qu'il s'agit de latin classique ou de latin médiéval. Non que les traducteurs définissent eux-mêmes très clairement les deux états de la langue latine, encore que Raoul de Presles utilise l'expression d'ancienne grammaire, pour désigner le latin antique, mais nous verrons que leur analyse du rapport entre le latin et le français se modifie sensiblement selon qu'ils traduisent Cicéron ou l'Aristote latin dont la langue est en fin de compte du latin médiéval. Nous avons considéré jusqu'à maintenant le latin par rapport auquel les auteurs médiévaux pensent le fait de la langue française comme un état de langue non différencié. De fait, dans la plupart des cas, ce latin sans lequel la philosophie est impensable, cette langue perméable à l'expérience sémantique de l'article, dont la prononciation varie selon le pays d'origine du locuteur, était ce latin des gens d'Église et de l'université dont il nous reste tant de monuments dans les milliers de manuscrits médiévaux. Thurot (1868, p. 500 et ss) a déjà décrit le latin scolastique comme une langue semi-vivante parce que utilisée par seulement une fraction de la population et pour des fonctions bien spécifiques. Ces conditions sont pourtant bien suffisantes pour que cette langue vive et évolue par rapport au latin classique. Thurot place les différences à la fois au niveau du lexique, où les créations sont très nombreuses, et de la construction ou de l'agencement des mots et des propositions qui sont fortement influencés par la langue vernaculaire. Malgré le peu de considération de l'auteur pour la littérature médiévale tant latine que française et malgré l'impressionnisme qui caractérise souvent le travail critique des érudits du XIX^e siècle, il faut reconnaître la qualité de son analyse. Les principes de différenciation du latin médiéval qu'il énonce, demeurent ceux sur

lesquels s'appuie encore l'analyse contemporaine. Thurot situe la mort du latin comme langue vivante en Occident au moment où la Renaissance a voulu réinvestir les modèles linguistiques antiques. Elle créa alors une langue artificielle. Monfrin insiste aussi sur l'importance de la distance entre le latin classique et le latin médiéval. À force de familiarité avec les traductions françaises médiévales des auteurs classiques, il en vient à tirer cette conclusion qui nous semble extrêmement importante pour notre propos et que nous voudrions rappeler ici en entier:

On savait en effet peut-être moins bien le latin, en France, au Moyen Age, qu'on ne le croit généralement. Bien sûr on écrivait des chartes en latin, les théologiens maniaient avec fermeté, la langue scolastique, mais lire saint Thomas avec une très grande pénétration et éclaircir toutes les subtilités du *Codex juris civili* ou du *Codex juris canonici* n'était pas une bonne préparation à la lecture des textes classiques. On les connaissait encore fort bien en France au XIIe siècle. Du commencement du XIIIe à la seconde moitié du XVe, mises à part certaines exceptions éclatantes, il semble bien qu'on les ait quelque peu oubliés. (J. Monfrin, 1964, p. 18)

Il faut rappeler aussi qu'après le XIIe siècle disparaît à peu près totalement pour deux siècles, au moins en territoire français, l'écriture poétique en latin. C'est un autre fait qu'on ne saurait négliger lorsqu'on tente d'apprécier la compétence latine des intellectuels de la période qui nous intéresse. Au total, donc, deux facteurs semblent intervenir dans la définition du rapport entre le français et le latin par les traducteurs. Premièrement un postulat de départ qui peut prendre deux formes selon que le traducteur admet ou pas la possibilité d'une traduction *ad litteram* du latin. En second lieu, la nature linguistique du texte latin à traduire qui conditionne à son tour l'analyse du rapport entre les deux langues.

Quelques rares traducteurs estiment pouvoir rendre exactement la lettre latine en français. Jean de Vignay soutient explicitement cette thèse dans sa préface à sa traduction du *De re militari* de Végèce. Il ajoute même que si certaines choses sont mal rendues en français, la faute en est au traducteur, et il demande qu'on l'en excuse. Il ne lui vient pas à l'idée de faire porter par la langue vernaculaire la responsabilité des défaillances de sa traduction. Cette conception de la traduction mérite d'être soulignée, car nous verrons que la plupart des autres traducteurs à l'opposé, rendront plutôt le français responsable des difficultés rencontrées dans leur entreprise. Voici d'ailleurs ce passage où Jean de Vignay décrit sa méthode pour traduire:

Et Je, sanz nulle presumpcion, par conmant, veul mettre le dit livre en

fransois, selonc ce que je pourré, en ensuiant la pure verité de la lettre. Et se, par aventure, je n'i sai aussi bien trover le fransois plainement comme mestier seroit au droit entendement du livre, je prie le lecteur que il m'aïst et escuse, de debonnerement amende le meffet. (Jean de Vignay, dans P. Meyer, 1896, p. 412)

Buridant, qui a étudié minutieusement le texte de Jean de Vignay, confirme que « Jean de Vignay nous fournit une traduction très calquée sur le latin » (Buridant, 1980, p. 56). Cette idée que le français peut calquer le latin se retrouve encore dans le prologue de l'*Histoire de France en français de Charlemagne à Philippe Auguste* dont Buridant (1980, p. 54) transcrit un extrait.

La majorité des traducteurs demeurent cependant frappés par les différences entre la langue française et le latin. Ils insistent tous sur l'impossibilité de suivre de très près la lettre latine lorsqu'on traduit. Une très belle analyse des différences entre les deux langues nous est fournie par Jean d'Antioche dans sa traduction du *De inventione* de Cicéron et de la *Rhetorica ad Herennium* achevée en 1282. Cette traduction inédite dans son ensemble, et dont on ne connaît qu'un seul manuscrit *Musée Condée 433*, ainsi que nous l'avons souligné, est accompagnée d'un prologue (fol. 6 v à 12 v) et de deux appendices (fol. 160 v à 161 v et 161 v à 164 v). Le prologue contient une intéressante classification des sciences, le premier appendice expose les idées de l'auteur sur la traduction et le second renferme un bref exposé de la logique (Delisle, 1906). Nous allons donc nous concentrer sur le premier appendice, le texte le plus intéressant pour notre propos. Il a été édité il y a quelques années par Molk (1969) dans un recueil de textes médiévaux traitant de la théorie littéraire.

Après avoir soutenu qu'au niveau de l'exposé il a suivi du plus près possible le texte de Cicéron, Jean d'Antioche aborde le problème de la langue. Il pose d'emblée le principe suivant:

Mais il ne pot mie porsuire l'auctor en la maniere dou parler, car la maniere dou parler au latin n'est pas semblable generaument a cele dou françois, ne les proprietez des paroles ne les raisons d'ordener les araisonemenz et les diz dou latin ne sont pas semblables a celes dou françois. (U. Molk, 1969, pp. 105-106).

Le français diffère du latin tant au niveau du lexique (nous verrons dans une prochaine citation que « parole » signifie bien « mot ») qu'au niveau de l'agencement des phrases. C'est là une constatation que nous retrouverons chez plusieurs traducteurs. Jean d'Antioche poursuit le raisonnement en l'étendant à toutes les langues. La difficulté de

traduire n'est donc pas analysée par lui comme venant d'une carence particulière du français, mais bien comme résultant de la différence entre les langues, chacune ayant en quelque sorte son génie propre

et por ce nul translateor o interpreteor ne porroit jamais bien translater d'une
lengue a autre s'il ne s'enformast a la maniere et as proprietiez de cele lengue
en qui il translate. (U. Molk, 1969, p. 106)

Jean d'Antioche manifeste ici une indéniable originalité par rapport aux autres traducteurs dont nous allons examiner les préfaces. Son analyse du problème de la traduction le conduit à une conception de la différence des langues qui, en fin de compte, tend à placer le latin et le français sur un pied d'égalité. Si les deux langues sont différentes, ce n'est pas que l'une soit inférieure à l'autre, mais plutôt qu'il est dans la nature même des langues de diverger de la sorte. C'est là une idée que l'on rencontre très peu souvent au moyen âge.

Cette idée de la nature nécessairement différente de chaque langue conduit évidemment à la conclusion que la traduction mot à mot est impossible. Aussi, nous dit Jean d'Antioche faut-il traduire:

Aucune fois parole par parole, et aucune fois et plus souvent sentence par
sentence et aucune fois par la grant oscurté de la sentence li convient il
sozjoindre et acreistre. (U. Molk, 1969, p. 106)

Voilà une idée que nous verrons souvent affirmée par les traducteurs postérieurs. Cette complexité du rapport entre les langues exige une grande compétence de la part de qui veut traduire. Jean d'Antioche termine son appendice sur la manière de traduire en mettant en garde ceux qui à première vue croiraient trouver des fautes dans sa traduction. Qu'ils commencent, conseille-t-il, par bien examiner *les deus letres dou latin et dou françois* et qu'ils voient si vraiment ils peuvent faire mieux. Si tel est le cas, qu'ils n'hésitent pas à modifier sa traduction. Mais qu'ils prennent bien garde:

quar maintes fois avient qu'a bouche malade douce viande semble amere et
qui a males lanternes, sovent se trabuche en vole. (U. Molk, 1969, p. 106)

L'appendice à la traduction de la *Rhétorique* par Jean d'Antioche nous apparaît intéressant de plusieurs points de vue. Tout d'abord, il témoigne assez tôt d'une analyse très raffinée des problèmes linguistiques que pose la traduction, en des termes identiques à ceux que nous retrouverons dans les préfaces du siècle suivant. Il présente de plus une vision assez unique et originale du rapport dit français au latin. Enfin, son témoignage nous apparaît particulièrement précieux à cause du fait que, ne s'inscrivant pas dans la tradition culturelle des traducteurs royaux et demeurant vraisemblablement inconnu de

ces derniers, il pose néanmoins le problème de la traduction dans des termes très semblables. Toutes les autres préfaces que nous allons considérer se situent dans une même tradition et le caractère répétitif de certaines idées pourrait laisser croire qu'elles étaient devenues en quelque sorte des *topoi* du genre préface. Il est donc important de constater que des traducteurs qui s'ignorent totalement réagissent en des termes semblables lorsqu'ils se trouvent confrontés à des problèmes identiques. Sous ce rapport, l'appendice de Jean d'Antioche ressemble à s'y méprendre aux préfaces des traducteurs royaux.

Un peu à la même époque où Jean d'Antioche réalisait l'oeuvre que nous venons de considérer, Jean de Meun présentait à Philippe le Bel son *Livres de Confort de Philosophie*, la traduction française de la célèbre *Consolatio philosophiae* de Boèce. Une préface dédicatoire nous renseigne rapidement sur la méthode de traduction qu'il suit:

Et por ce que tu (Philippe le Bel) me deis — lequel dit je tieng pour commandement — que je preisse plainement la sentence de l'auteur sens trop ensuivre les paroles du latin, je l'ai fait à mon petit pooir si comme ta debonnaireté le me commanda. (V.-L. Dedeck-Hery, 1952, p. 168)

Il traduira donc *ad sensum* et non *ad litteram*. Pourquoi? La raison évoquée par Jean de Meun est assez intéressante. Un calque français du texte latin serait incompréhensible pour les laïcs et inutile pour les clercs:

Car se je eusse espons mot à mot le latin par le françois, li livres en fust trop occurs aus gens lais et li clers, neis moiennement letré, ne peussent pas legierement entendre le latin par le françois. (V.-L. Dedeck-Hery, 1952, p. 168)

Ce texte constate sans équivoque la différence de structure entre les deux langues. Jean de Meun avait aussi suivi cette même approche pour traduire Végèce. Jean de Vignay, qui plus tard se servira de cette traduction comme point de départ de sa propre mise en français du *De re militari*, s'efforcera entre autres de serrer davantage le texte latin. Il remettra ainsi Jean de Meun dans ce qu'il croit être le droit chemin (Buridant, 1980).

L'état de langue particulier que constitue le latin classique est perçu comme encore plus éloigné du français par les traducteurs du XIV^e siècle. Monfrin (1964) le premier attira l'attention sur certains traits particuliers de l'analyse du rapport entre le latin et le français qu'on trouve dans les préfaces de traductions d'oeuvres classiques. L'argument qui va suivre doit beaucoup à sa démonstration. Le premier traducteur que nous allons interroger à ce sujet est Pierre Bersuire. Dans la préface de sa traduction des *Décades* de Tite-Live qu'il adresse à Jean le Bon avant 1356, il décrit la spécificité du

latin qu'il traduit de la façon suivante:

Et certes, combien que la tres haute maniere du parler et la profode latinité que a le dit aucteur soit excedent mon senz et mon enging, comme les constructions d'iceli soient si trenchiees et si briefves, si suspensivez et si d'estranges moz que au temps de maintenant pou de gent sont qui le sachent entendre, ne par plus fort raison ramener en François. (J. Monfrin, 1962, p. 360)

Il n'est pas inutile de rappeler que Pierre Bersuire était un clerc et qu'il nous a aussi laissé une oeuvre philosophique importante en latin. Néanmoins, en tant que traducteur, il avoue comprendre avec difficulté le latin de Tite-Live. Monfrin (1962) qui a étudié sa traduction de façon serrée y a relevé en effet de nombreuses fautes d'interprétation. On n'est plus capable de comprendre certains types de construction du latin antique et le sens de plusieurs mots échappe au clerc du XIV^e siècle. Jean d'Antioche constatait des difficultés semblables face au latin de Cicéron bien qu'il donne l'impression de pouvoir dominer le problème. Avec Bersuire, on voit un premier exemple d'un clerc qui rencontre de sérieuses difficultés d'interprétation. Le latin qui lui est familier, et dans lequel il s'exprime est très différent de la langue qu'il doit traduire.

Quelques décennies plus tard, Jacques Bauchant fait des remarques semblables à propos du latin du *De remediis fortuitorum* de Sénèque dont il adresse une traduction à Charles V. Il avoue dans sa préface que: *Et ja soit ce que le livre soit petit en escripture, toutesfois il m'a esté assez duret en translation* (Delisle, 1907, p. 90). Outre la difficulté de trouver une bonne version du traité, Jacques Bauchant reconnaît que *le stile est grief et estrange quant à moy* (Delisle, 1907, p. 90). La remarque du traducteur a d'autant plus d'intérêt qu'avant de s'attaquer à Sénèque, il s'était fait la main à la traduction en mettant en français une oeuvre médiévale les *Voies de Dieu ou Visions de sainte Elysabeth*. Dans sa préface, Jacques Bauchant se limite à mentionner qu'il a traduit l'oeuvre du mieux qu'il a pu, sans soulever de questions quant à la nature du latin (Delisle, 1907, p. 89).

Devant traduire Valère Maxime, Simon de Hesdin affirme encore à la même époque qu'il n'a pu traduire mot à mot, car son texte n'aurait été ni agréable, ni compréhensible:

Et les causes si sont la brieve et estrange maniere de parler, la difficulté du latin et le merueilleux stille du livre. (G. Di Stefano, 1977, p. 35)

Il va donc procéder phrase par phrase et n'hésitera pas à gloser les passages difficiles afin *de faire de fort latin cler et entendable romant*.

La traduction de la *Cité de Dieu* d'Augustin pose aussi ce même genre de

problème à Raoul de Presles. La préface de cette traduction a été éditée par A. de Laborde (1909) dans un ouvrage maintenant très rare. Nous prendrons donc la liberté de citer en entier le paragraphe où le traducteur s'explique sur les difficultés qu'il a rencontrées.

Si supplie a votre royale majesté que aussi comme simplement a votre commandement j'ay ceste euvre entreprise, il vous plaise a la recevoir en gre, et supporter mes deffaultes dont je say bien il en y avra plusieurs, et se je ne ensuy en ceste translacion les propres moz du texte, et que je y voise aucune fois pas (sic) une maniere de circonlocucion ou autrement il me sera pardonné, pour ce que vous m'avez commandé pour la matiere esclacir que je ensuive la vraie, simple et clere sentence, et le vray entendement sans ensuivre proprement les moz du texte, et si y a plusieurs moz qui ne se pueent pas bonnement translater en français sans adicion ou declaracion, car, comme dessus est dit, ce livre est compilé de diverses et hautes matieres et de haut stile et de ancienne grammaire, chargé de grans sentences suspensives en brieves paroles, plusieurs et diverses hystoires abregiees de divers et anciens aucteurs, dont les originaux ne pueent pas bonnement estre trouvés en ce pays pour y avoir recours es pas et es termes qui desirent declaracion, toutevoies est mon entencion d'y metre aucunes declaracions et exposicions pour donner declaracion au texte es parties et pas ou il avra doubte ou obscurité. (A. de Laborde, 1909, p. 67)

Ce texte nous semble très riche d'enseignements en ce qu'il nous permet de confirmer la limite chronologique au-delà de laquelle le latin apparaît vraiment difficile à un clerc du XIV^e siècle. Raoul de Presles nous apprend en effet qu'il a eu particulièrement de mal avec les citations que contient la *Cité de Dieu*.

Ce sont les anciens auteurs que compile Augustin qui introduisent dans son oeuvre le *haut stile... chargé de grans sentences suspensives en brieves paroles*. Ce latin, Raoul de Presles le désigne aussi d'un terme que nous n'avons pas rencontré jusqu'ici en parlant d'*ancienne grammaire*. On se souvient que « grammaire » peut être synonyme de « latin ». Raoul de Presles est le traducteur qui vient le plus près d'une reconnaissance explicite de la différence entre le latin classique et le latin médiéval. Quant au latin d'Augustin lui-même, peut-être ne posait-il que des problèmes de traduction de certains mots, pour lesquels il faut recourir en français à des *circonlocutions*. On aimerait voir Raoul de Presles plus explicite sur la question, mais nous croyons offrir une interprétation fort plausible du paragraphe que nous avons cité. En définitive, le latin d'Augustin ne lui aurait posé que relativement peu de problèmes comparé aux extraits de textes classiques que contient la *Cité de Dieu*.

Notre interprétation de la préface de la traduction de la Cité de Dieu tend à se confirmer lorsqu'on examine une autre préface que le même Raoul de Presles place cette fois en tête de sa traduction de la *Bible*. Expliquant la méthode qu'il va suivre, il avertit le lecteur qu'il n'hésitera pas au besoin à abrégé certains passages tout en conservant leur substance. Il va couper le texte lorsqu'il y a répétitions et redondances. Les trop longues énumérations de noms de personnes ou de villes seront retranchées. Par contre, il n'hésitera pas à introduire des gloses et des prologues pour expliquer des passages obscurs. On le sent parfaitement à l'aise face au texte de la *Bible*. Les seuls obstacles que le traducteur doit surmonter tiennent à ce que *le texte est mult oscur en plusieurs lieux, espciaument aus gens lais qui n'ont point estudié ne la Sainte Ecriture* (Berger, 1884, p. 247). Il ne mentionne aucun problème quant au latin même de la Bible: le texte semble transparent pour le traducteur. Il existe donc un niveau de latin qui paraît offrir moins de résistance à la traduction. Raoul de Presles pourrait bien être en train de nous révéler en fait qu'il reconnaît une gradation dans la difficulté du latin, de la *Bible*, à Augustin, et aux auteurs anciens.

Denis Foulechat, un autre traducteur de Charles V, avoue rencontrer lui aussi des problèmes avec les auteurs anciens cités par Jean de Salisbury dans le *Policraticus*, dont il a réalisé la traduction. Il a rencontré des *sentences suspensives et profondes* à propos desquelles il ajoute cette remarque fort instructive à l'effet que: *ja lonc temps a, pour les petis entendemens est du tout oubliée en la commune escole* (Delisle, 1907, p. 88). Les auteurs classiques sont absents de la petite école qui a pour mission d'enseigner le latin et dont nous avons étudié les grammaires dans un chapitre précédent. Ainsi se confirme encore une fois la rupture entre le latin classique et le latin médiéval que nous avons perçue et que l'humanisme dénoncera au siècle suivant, et même avant la fin du XIV^e siècle en milieu avignonnais (G. Di Stefano, 1965, p. 474).

Le latin de la *Bible* ou d'Augustin ne sont pas les seules réalisations de cette langue qui posent relativement peu de problèmes au traducteur. Dans la préface à sa traduction du *De remediis utriusque fortunae* de Pétrarque, Jean Daudin, encore un traducteur de Charles V, écrit ce qui suit:

Combien que en moult de choses le langage françois ne soit pas grandement differant du latin, nientmoins y a il très grant foison de mos latins qui à peine pevent estre dis ou ne pevent estre dis en françois qu'ilz perdent l'eloquence et aornement du latin. (L. Delisle, 1891, p. 294)

Il semble qu'en fin de compte, pour Jean Daudin, la grande différence entre le latin et le

français soit d'ordre lexical, le vocabulaire de ce dernier étant nettement moins riche. Jean Daudin affirme un peu plus loin qu'il a dû créer des mots français nouveaux pour pouvoir traduire Pétrarque. La même constatation ressort de la préface de Nicole Oresme à sa traduction de l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote. Nous reviendrons plus longuement sur ce texte. Qu'on nous permette pourtant d'anticiper pour rappeler que les principales difficultés de traduction qu'énumère Oresme ont toutes rapport à la pauvreté du lexique français. Le latin d'Aristote, c'est-à-dire le latin du traducteur du XIII^e siècle, n'est qualifié ni de *brief* ni de *suspensif*, mais possède un vocabulaire davantage approprié au sujet que le français. La même conclusion se dégage de la préface de Jean Daudin à propos du latin de Pétrarque.

Si l'on excepte Jean de Vignay dont l'analyse apparaît en fin de compte assez peu subtile lorsqu'elle est replacée dans le concert des préfaces de traduction du XIV^e siècle, le problème du rapport du français au latin semble devoir être posé de la façon suivante: dans tous les cas de traductions, du latin classique au plus pur latin scolastique, le traducteur rencontre des problèmes d'insuffisance au niveau du lexique français. Il ne dispose pas dans la langue vernaculaire de tous les mots nécessaires pour rendre le texte latin. Par ailleurs, plus la langue de départ se rapproche du latin classique, plus le traducteur insiste sur l'idée qu'il traduit phrase par phrase, sans essayer de calquer le mot à mot de l'original latin. La traduction en français se double d'un acte de déploiement et d'explicitation de la brièveté et de la concision de la phrase latine. À la limite, on peut avoir l'impression que le traducteur du XIV^e siècle saisit la phrase classique dans sa globalité sans peut-être capter toutes les nuances de ses constituantes. C'est d'ailleurs ce que viennent confirmer certaines études philologiques des traductions d'auteurs anciens. L'expérience de la traduction mesure donc le français à un double étalon. Confronté au latin médiéval, le français est déficient quant à son vocabulaire. Le transfert des structures de phrase d'une langue à l'autre ne semble cependant pas poser de trop grands problèmes. D'ailleurs les études modernes ont signalé souvent la ressemblance entre la structure de phrase du français et celle du latin scolastique. Mesurée à l'étalon du latin classique, la langue française conserve son handicap lexical auquel s'ajoute maintenant l'étrangeté des structures de phrase à traduire. Cette analyse comparative des deux états de langue, que poursuivent les traducteurs, témoigne au surplus du malaise de ceux-ci face aux textes classiques. Monfrin (1964) a déjà bien mis en évidence ce phénomène, à savoir qu'on lisait peut-être assez mal le latin classique au XIV^e siècle, même chez les

clercs, et que par conséquent les traductions n'étaient peut-être pas destinées qu'aux laïcs. Dents Foulechat ne nous a-t-il pas appris d'ailleurs que les auteurs classiques sont absents de l'enseignement du latin à son époque?

b) L'oeuvre de traduction: la résultante d'une double volonté

Traduire une oeuvre latine, même scolastique, en français du XIV^e siècle, devait représenter un effort intellectuel considérable. Delisle (1907) a souligné l'insistance de Charles V dans ses commandites: il met tout le poids de sa volonté royale et de ses finances pour convaincre le traducteur d'entreprendre le travail. Du point de vue de ce dernier, la tâche apparaissait sûrement comme accablante. L'on sait ce que représente aujourd'hui le travail de traduire d'une langue moderne à une autre; que devait-il en être de passer d'une langue littéraire constituée à une langue en voie d'acquiescer sa maturité au plan de l'écriture? Car il s'agissait pour les traducteurs non seulement de traduire, mais de créer jusqu'à un certain point la langue cible dans laquelle ils devaient incruster l'oeuvre latine. S'il est vrai qu'à la limite tout acte d'écriture dans une langue est définitoire du registre écrit de cette langue, l'entreprise apparaît néanmoins plus complexe lorsqu'elle inaugure un mode nouveau d'expression. S'appuyant sur des modèles latins, le traducteur crée, en même temps qu'il traduit, le mode de l'écriture savante en français. Il opère sur la langue tout autant que sur le texte. Il définit pour celle-ci de nouvelles matrices.

Pourquoi traduit-on des *auctoritates* en français? Au-delà de la constatation que la plupart des traductions sont explicitement dédiées au roi, ou quelquefois à la reine ou à un prince, il nous faut examiner les raisons invoquées par les traducteurs pour justifier leur entreprise. Lorsqu'il adresse *Li livres de confort de Philosophie* à Philippe le Bel, Jean de Meun précise dès le début sa motivation

Ja soit ce que tu entendes bien le latin, mais toutevois est de moult plus legiers a entendre le François que le latin. (V.-L. Dedek-Hery, 1952, p. 168)

Jean de Meun traduit en français l'ouvrage de Boèce pour faciliter au roi l'accès du texte. Bien sûr, il laisse entendre que le roi connaît bien le latin. N'avons-nous pas vu Christine de Pizan affirmer la même chose à propos de Charles V (*supra*, p. 133)? Mais visiblement dans les deux cas le roi préfère la lettre française. Il est difficile de départager entre ce qui relève de l'éloge courtois et ce qui correspond à la réalité dans ces affirmations de la compétence du roi en latin. Il est vrai que Gilles de Rome conseillait d'enseigner très jeune le latin au futur Philippe le Bel (*supra*, p. 44). La

phrase de Jean de Meun peut laisser croire que cet avis ne fut pas très bien suivi. De même pourrait-il en être pour Charles V dont on vante les connaissances du latin mais qui subventionne systématiquement des traductions. Dans le cas de la traduction de Boèce par Jean de Meun, le roi précisa même le style que devait suivre le traducteur. Nous avons cité plus haut le passage où Jean de Meun dit répondre aux vœux du roi lorsqu'il traduit phrase à phrase, plutôt que mot à mot (*supra*, p. 145).

Sans être explicite quant à la personne à qui il dédie sa traduction de Végèce, Jean de Vignay n'en est pas moins clair sur ses motifs. Parmi les anciens sages, si quelques-uns étudièrent la nature, comme Platon et Aristote :

Aucun, lonc temps après, si mistrent leur cure et leur entente en gouverner la choze commune et leurs sougiés, non mie tant seulement par force d'armes, mès par mesure et par conseil. (P. Meyer, 1896, p. 411)

Et Jean de Vignay ajoute tout de suite que ce dernier savoir appartient en propre aux princes et aux barons qui ont la responsabilité de gouverner les peuples. Malheureusement, ceux-ci ne comprennent pas le latin et c'est pour cela qu'il entreprend la traduction de Végèce. Soulignons au passage que nous voyons encore une fois affirmée l'idée que le gouvernement des hommes ne saurait se réaliser par la seule coercition des armes. Il est évidemment surprenant de trouver cette idée en tête du *De re militari*, mais Jean de Vignay ne s'en explique pas davantage.

C'est pour en savoir plus sur la sagesse du gouvernement du peuple romain, que Jean le Bon demanda à Pierre Bersuire de traduire les *Decades* de Tite-Live. Cette fois rien n'indique que le roi connaissait le latin. On pourrait multiplier les citations qui soulignent l'importance de la formation intellectuelle du prince et des richesses qu'il puisera dans la lecture des *auctoritates*. Il s'agit là d'un lieu commun des préfaces de traduction. Le même thème est d'ailleurs repris dans les manuels d'éducation des princes, dont Krynen (1981, p. 97 et ss) fournit une très belle analyse.

Après avoir rappelé l'intérêt du roi pour l'*auctoritas* latine qu'il traduit, Bersuire conclut :

Ainsi donques, tres excellent seigneur, me commandastes vous que les troys decades de Titus Livius, en quelz sont contenues les hvstoires romaines, je translataste de latin en françois. (J. Monfrin, 1962, p. 360)

Le verbe « commander » revient souvent dans les préfaces pour expliquer l'origine de l'entreprise. Il apparaît quelques décennies plus tard sous la plume de Raoul de Presles pour expliquer pourquoi il traduit la *Bible* (Berger, 1884, p. 246) : son très redouté

seigneur, Charles V, le lui a commandé. On retrouve des termes semblables dans sa précédente dédicace de sa traduction de la *Cité de Dieu*:

À vous très excellent prince, Charles le Quint, roy de France, je Raoul de Praelles, votre humble serviteur et subject, tout votre et tout ce que je say et puis faire a votre commandement. (A. de Laborde, 1909, p. 63)

Plus loin Raoul de Presles rappelle que le roi a voulu faire traduire ce grand livre de saint Augustin pour éviter de se trouver en butte au reproche qui veut que « *Roy sans lettre est un asne couronné* » (p. 66). C'est encore le verbe, « commander » qu'on retrouve dans la préface de Jean Daudin à sa traduction du *De remediis utriusque fortunae* de Pétrarque (Delisle, 1891, p. 291), car cet ouvrage est « *très plantureux et habondant en tout fruit de doctrine morale* ».

Un même raisonnement est constamment repris par les traducteurs qui chaque fois enchaînent suivant les mêmes arguments de base. Les prémisses affirment la sagesse du roi et posent l'intérêt des enseignements d'une oeuvre particulière pour le monarque. On constate ensuite le fait que l'ouvrage est écrit en latin. La conclusion contient la commande du roi au traducteur de mettre l'*auctoritas* en français. En aucun cas le raisonnement ne parvient à se fonder sur des principes généraux. Les arguments invoqués relèvent du singulier et décrivent le déroulement concret et défini d'un processus qui met en cause le roi, le traducteur et une oeuvre particulière. Il n'est alors pas étonnant que l'initiative de la traduction vienne d'un commandement, c'est-à-dire de la manifestation d'une volonté particulière. Aucune proposition universelle ne vient en justifier l'entreprise. Nous verrons qu'il en va tout autrement chez Nicole Oresme. Celui-ci pose d'abord des principes généraux d'appropriation de la culture latine en français, dont il peut faire ensuite, de sa traduction particulière, une conséquence. Son oeuvre de traducteur s'inscrit alors dans une philosophie de la culture et n'apparaît plus comme la résultante d'une seule volonté particulière, fut-elle royale. La réflexion sur le fait du français savant se hisse chez lui au niveau de principes généraux.

Si l'expérience de la traduction ne semble déboucher chez aucun traducteur, sauf chez Oresme, sur une réflexion générale sur le fait du français savant, l'effort de couler les modèles latins dans la langue vernaculaire conduit pourtant quelques-uns d'entre eux à isoler dans des lexiques le fruit de leurs recherches terminologiques pour rendre adéquatement l'original. L'importante contribution des traductions médiévales au développement du lexique a été maintes fois signalée. Le traducteur fait aussi oeuvre de lexicographe, ainsi que l'a judicieusement suggéré Di Stefano (1977). Nous avons vu

d'ailleurs tous les traducteurs s'entendent pour déplorer les déficiences du lexique français, déficiences auxquelles ils ont dû parfois suppléer entre autres par la création de mots nouveaux.

Le latin parle de réalités qu'ignorait jusqu'alors le français. Mais le problème se réduit-il seulement à une simple déficience lexicale, c'est-à-dire à l'absence totale en moyen français de mots pour rendre certains termes latins? Oresme apporte une précision importante à cette idée de pauvreté lexicale du français, qu'il nous faut signaler dès maintenant pour comprendre la suite des faits que nous allons examiner. Il affirme en effet dans son *Excusacion* que: *une science qui est forte quant est de soy ne puet pas estre bailliee en termes legers a entendre* (N. Oresme, *le Livre de Éthiques*, p. 100). Oresme nous dit ici que la science exige un vocabulaire technique, ce qui suggère que les mots qui manquent au français sont entre autres de cet ordre. Le sens de la remarque d'Oresme devient très clair lorsqu'on retourne à la comparaison des lexiques utilisés par Jean de Meurt et Jean de Vignay pour traduire Végèce, qu'esquisse Buridant (1980, p. 59 et ss) dans son article. Pour la traduction d'un certain nombre de termes techniques ou savants latins, Jean de Vignay utilise des translittérations françaises de mots latins, là où Jean de Meun recourait à des mots d'usage courant. Ainsi, Jean de Vignay traduit par « cohorte » ce que Jean de Meun appelait « compeignie » ; « benefice » remplace « avantage » ; « exercitation », « usage », pour ne citer que quelques exemples.

Il semble en fin du compte que les déficiences du lexique français, que soulignent les différents traducteurs, se situent à deux niveaux. Il existe d'une part des mots latins pour lesquels le français ne dispose tout simplement pas d'équivalents. Ces mots nomment des réalités inconnues de la culture vernaculaire. Dans d'autres cas, le lexique de la langue vernaculaire n'offre comme équivalents des termes latins que des mots auxquels il manque la qualité nécessaire pour les faire accéder au registre de l'expression savante. Dans un cas comme dans l'autre, le traducteur préfère créer un néologisme qui, sans exception, sera un calque du mot latin. Ainsi les créations lexicales viennent soit se substituer à des mots d'usage courant, soit enrichir la langue de mots désignant des réalités étrangères jusque-là à la langue française. Cette stratégie manifeste la volonté explicite des traducteurs de faire accéder le français à un nouveau registre d'expression en voulant doter cette langue des mêmes capacités d'expression écrite que le latin savant.

L'introduction de néologismes dans la traduction des *auctoritates* va poser aux lecteurs des problèmes de compréhension évidents. On se rappelle la remarque de Bacon

à l'effet qu'un traité de logique en français ne serait compréhensible que de son auteur (*supra*, p. 73). Les traducteurs sont bien conscients de ce fait. Ils utilisent souvent deux mots français dont le sens est proche pour rendre un mot latin qui ne possède pas réellement d'équivalent dans cette langue. Ils n'hésitent pas non plus à recourir aux périphrases. Tous ces procédés sont utilisés de façon très consciente par un traducteur comme Denis Foulechat, qui n'est pas le seul d'ailleurs à le reconnaître dans sa préface:

Si ay aucunes fois mis et adjouste plusieurs synonymes pour les convocations declarer. Aucunes foiz ay quis circonloquicions pour ce que les mos du latin n'ont pas propres significas selon commun françois. (L. Delisle, 1907, p. 88)

Les traducteurs introduisent aussi des gloses pour expliciter des termes ou des notions obscures pour le lecteur non initié. Dans certaines traductions, cette dernière technique rejoint celle du commentaire textuel si familière aux clercs médiévaux. C'est ainsi, par exemple, que les gloses de Raoul de Presles dans sa traduction de la *Cité de Dieu* doublent le texte de saint Augustin. Shulameth Shahar décrit le procédé de la façon suivante:

Dans plusieurs passages de l'exposition, le traducteur ne se contente pas d'une paraphrase et d'une explication de son auteur, mais il élargit les données historiques et la toile de fond de saint Augustin, ainsi que les références empruntées aux écrivains romains sur lesquels il se base. (S. Shahar, 1977, p. 47)

La traduction du texte tend à devenir une « translation du savoir ». On pourrait écrire des choses semblables à propos des traductions de Nicole Oresme. Mais notre but n'est pas de décrire la méthode ni le contenu des traductions d'*auctoritates*. Nous devons nous limiter pour notre propos à l'analyse de la réflexion sur le phénomène même de la création lexicale dont témoignent les traducteurs.

Les traducteurs ont donc créé profusion de mots nouveaux pour doter le français d'un lexique savant qui lui permette de recevoir les *auctoritates* latines. Ils l'affirment dans leurs préfaces, et l'étude philologique des traductions le confirme. Certains ont eu l'idée de canoniser en quelque sorte leurs créations en accompagnant leurs créations en accompagnant leur traduction d'un lexique qui explique le sens de ces mots nouveaux. Le premier à introduire un tel lexique semble être Pierre Bersuire avec sa traduction de Tite-Live. Il annonce son intention à ce sujet à la toute fin de sa préface:

... Et si n'avons en langage françois nulz propres mos semblables qui toutes cestes choses puissent segnefier, ainçois convient par grans declaracions et circonluquicions donner entendre que ceulz mos segnifient. Et pour ce doncques trop sovent convient user de ceulz mos, et longue chose seroit

chascune fois declairier leurs significacions, comme propres mos françois nous n'aions pas qui le puissent comprendre, je ordenay des le commencement que en ceste translacion, quant li cas escherra, je useray d'iceulz mes joust le latin sans declaracion, mais au commencement du livre, après le prologues je feray un chapitre ou tout par ordre de l'A.B.C. je declareray les significas des mos dessus dis afin que, leu celi chappitre, chascuns puisse savoir en lisant tout le livre quelz significas ont les moz qu'il trouvera. (J. Monfrin, 1962, pp. 360-361)

Effectivement, sa traduction est précédée d'un glossaire de soixante-dix articles qui, suivant l'ordre alphabétique des mots, donne pour chacun des définitions que nous qualifierions aujourd'hui d'encyclopédiques (Monfrin, 1962, p. 383). Bersuire présente son lexique comme un outil commode qui lui évite d'alourdir sa traduction de définitions ou d'explications. Visait-il au surplus une certaine stabilisation du vocabulaire technique français? S'il n'en avait pas l'intention, sa contribution fut pourtant reçue comme telle. Le lexique de Bersuire allait connaître une certaine postérité.

La préface de Jean Daudin à sa traduction du *De remediis* de Pétrarque se termine par le même genre de remarque. Il annonce lui aussi un lexique en a, b, c, pour les *mos obscurs qui sont nus en significacion à ceulx qui n'ont veu et entendu les livres des poetes et d'autres aucteurs*. Et pour que le lecteur identifie bien ces mots qui font l'objet d'une entrée dans son livret, il ajoute:

Et pourra on savoir quelz motz y seront exposez par ce que sur ung chascun tel mot, ou cours du livre, aura un point de vermeillon. (L. Delisle, 1891, p. 295)

Malheureusement, aucun manuscrit n'atteste que Jean Daudin ait réalisé son projet lexicographique. Mais plus intéressante encore pour notre propos est la remarque par laquelle Daudin conclut son paragraphe:

Neantmoins en laisse je plusieurs à exposer, pour ce que on les pourra trouver au commencement de la translacion que le prier de Saint Eloy fist sur le livre de Titus Livius. (L. Delisle, 1891, p. 295)

Jean Daudin n'a pas cru utile de définir un certain nombre de mots qui se trouvaient déjà recensés dans le lexique que le prier de Saint-Eloy, c'est-à-dire Pierre Bersuire, avait placé en tête de sa traduction de Tite-Live quelque vingt ans plus tôt. Cette remarque nous apparaît importante pour deux raisons. Tout d'abord, elle témoigne que la série de traductions commanditées au XIVE siècle par la cour royale était perçue comme s'inscrivant dans un même mouvement culturel. Les traducteurs se citent les uns les autres. Dans la préface à sa traduction du *Quadripartitum* de Ptolémée, Guillaume

Oresme semble bien faire référence lui aussi à Bersuire, ainsi que l'a suggéré Monfrin (1963, p. 173).

Le renvoi de Jean Daudin au lexique de Pierre Bersuire laisse penser en second lieu que les traducteurs du XIV^e siècle ont pu faire un certain effort pour tenter d'uniformiser le vocabulaire technique naissant, ou à tout le moins pour ne pas le diversifier à l'extrême. On peut voir dans cette référence à Bersuire une tentative en vue de stabiliser la nouvelle langue savante qu'on est en train d'établir, un effort en somme pour ériger le texte traduit en langue. Monfrin (1972, p. 137) a d'ailleurs souligné l'importante diffusion de l'oeuvre de Bersuire dont on connaît aujourd'hui une quarantaine de manuscrits. Lorsque, beaucoup plus tard en 1445, Jean Lebègue termine pour Charles VII sa traduction du *De bello punico primo* de Leonardo Bruni, il ne trouve encore rien de mieux pour expliquer des termes obscurs qu'il a dû utiliser que de renvoyer au lexique de Pierre Bersuire (Monfrin, 1972, p. 165). Nicole Oresme a aussi compilé de tels lexiques pour ses traductions de l'*Éthique* et de la *Politique*, sans faire explicitement référence à Bersuire toutefois. On sait cependant qu'Oresme avait connu Bersuire lorsqu'il était plus jeune (Menut, 1970, p. 14). Les lexiques placés à la fin de ces deux dernières traductions ont pour but d'expliquer les termes propres aux disciplines exposées dans ces deux ouvrages, répète Oresme dans chacun des paragraphes qui les introduisent. En compilant ces lexiques, il apporte aussi sa contribution de lexicographe, comme souhaita le faire son contemporain Jean Daudin et comme le réalisa son aîné Bersuire, et manifeste ainsi l'unité littéraire du mouvement des traductions. Plus récemment, Sherman (1977) a attiré l'attention sur un autre moyen utilisé au XIV^e siècle pour définir les néologismes: la miniature. Son analyse très astucieuse du programme iconographique des manuscrits de la *Bibliothèque royale de Bruxelles, 9505-9506 et 11201-11202*, qui contiennent les traductions de l'*Éthique* et de la *Politique*, démontre que les illustrations visent essentiellement à illustrer un certain nombre de notions abstraites dont les termes se trouvent par ailleurs définis dans le lexique accompagnant ces traductions. Les miniatures recourent à tout l'arsenal sémiotique de l'iconographie médiévale et de nombreux phylactères rédigés en français établissent les liens entre l'image et le texte. Mais, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, tout ce travail sur la langue des différents traducteurs ne débouche chez aucun, sauf Oresme, sur une réflexion générale sur le français savant.

c) Nicole Oresme: la *translatio studii* et l'idée de la langue française comme perfectible

Si tous les traducteurs que nous avons considérés jusqu'à maintenant sont conscients des déficiences du français comme langue savante, s'ils savent analyser la distance entre celui-ci et le latin, si en fin de compte on sent chez eux une certaine prise de conscience de leur contribution à la création d'une nouvelle langue savante, aucun ne subsume ces expériences dans une théorie générale du français comme langue de culture. Nicole Oresme qui apporte la première contribution en ce sens nous apparaît extrêmement novateur. Les pages qui vont suivre se présentent donc comme un long commentaire d'un très court texte d'Oresme, où celui-ci a condensé, avec une facilité d'expression surprenante, ses idées sur le sens culturel de l'entreprise des traductions françaises *d'auctoritates*. Le texte en question s'intitule *Excusacion et commendacion de ceste oeuvre* et il suit immédiatement le *Proheme* de la *Tranlacion des livres de ethniques et politiques* de *Maistre Nichole Oresme*.

Les traductions de l'Éthique à Nicomaque et de la politique ont été terminées respectivement vers 1370 et 1374. Nous n'insisterons pas sur la biographie de Nicole Oresme qui est beaucoup mieux connue que celle de la plupart des autres traducteurs de l'époque. Sa vie et l'importance de sa contribution scientifique ont été bien résumées dans l'article récent « Oresme, Nicole » de M. Clagett dans *The Dictionary of Scientific Biography* (1970-1980), qu'accompagne une excellente bibliographie, et dans l'introduction de Menut (1970) à soit édition de la traduction de la Politique. Qu'il suffise de rappeler qu'Oresme est né, au cours des années 1320-1325 et qu'il est décédé en 1382. Il fut peut-être le plus important traducteur de Charles V, celui à qui le roi confiait les entreprises les plus difficiles au plan scientifique. Car à côté d'une contribution importante comme traducteur, il nous a laissé une œuvre remarquable dans le domaine des mathématiques et des sciences de la nature. Outre les traductions déjà mentionnées, Oresme a aussi mis en français le livre *Du ciel et du monde* (1377) d'Aristote et l'*Économique* (1374) que le moyen âge attribuait faussement au Stagirite. Enfin, on pourrait verser au dossier des écrits savants en vernaculaire de Oresme son *Traité de la première invention des monnoies* et le *Livre de divinacion*, deux ouvrages qu'il écrivit en français après une première rédaction latine, ainsi que son *Traictié de l'espere*.

Il existe un premier *Proheme* qui se présente comme une préface unique des traductions de l'*Éthique* et de la *Politique* de Nicole Oresme. Il s'apparente à première

vue aux préfaces que nous avons analysées lorsqu'on lit attentivement ce texte, on note des nuances importantes. Le *Proheme* s'ouvre par les mots suivants:

En la confiance de l'aide de Nostre Seigneur Jhesu Crist, du commandement de tres noble et tres excellent prince Charles, par la grace de Dieu roy de France, je propose translater le latin en François. Nicole Oresme, *Livre de Ethiques...*, p. 97)

Le « commandement » du roi et la « confiance » en Jésus-Christ apparaissent comme deux attendus préalables à la décision de traduire prise par le traducteur et exprimée par le « je ». Le traducteur s'affirme déjà plus que ses prédécesseurs. Il rappelle ensuite l'importance d'Aristote et surtout la pérennité de son enseignement. Il ne manque pas de souligner que l'œuvre du philosophe *esté translattée en pluseurs langages* (p. 97). Cette remarque, presque anodine, retire du coup à l'entreprise d'Oresme ce qui aurait pu devenir une trop lourde singularité. Mais cette idée va plus loin, ainsi que nous le verrons plus clairement par l'analyse de l'Excusacion. Elle fait en quelque sorte de la traduction une condition de la transmission. Car, nous dit Oresme, Aristote est lu depuis cinq cents ans avant Jésus-Christ jusqu'à aujourd'hui, 1370: *et sera ou temps avenir tant comme à Dieu plaira* (p. 97). Le traducteur poursuit ensuite selon la démarche habituelle des préfaces en démontrant l'importance d'un sage gouvernement. Notons qu'il existe aussi un *Proheme* propre à la traduction de la *Politique*, mais il demeure muet sur le problème qui nous intéresse.

Cette première justification de l'entreprise de traduire ne semble pas satisfaire Oresme puisqu'il fait suivre son *Proheme* d'une *Excusacion*, c'est-à-dire d'une justification. Voyons comment celle-ci reprend les raisons de traduire Aristote pour les élever au niveau d'une réflexion générale sur le français comme langue savante possible. En deux pages, avec une aisance et une clarté remarquables, Oresme pose tous les jalons d'une philosophie de la culture savante d'expression française. Ce texte, dont nous allons procéder à l'analyse détaillée, s'élève à un niveau qui lui fait dominer toutes les réflexions sur le français langue de culture que nous avons examinées jusqu'ici. Cette singularité se pose presque comme une énigme à l'historien qui, par principe, se méfie des ruptures. Pourtant, nous n'avons recensé aucun intermédiaire vers ce sommet, si ce n'est l'esquisse de la même théorie de la culture qu'on trouve dans l'avant-propos de la traduction du *Quadripartitum* de Claude Ptolémée. Nous avons déjà souligné que cette traduction, longtemps attribuée à Nicole Oresme, semble avoir été plutôt réalisée par Guillaume Oresme. Ce déplacement d'auteur n'éloigne cependant pas beaucoup la

traduction en cause du corpus oresmien, et les liens familiaux probables entre les deux traducteurs pourraient expliquer le contenu de l'avant-propos de Guillaume Oresme. Pour ces raisons, et à cause des points d'ombre qui demeurent autour de cette question, nous allons nous concentrer sur la seule *Excusacion* de la traduction de l'*Éthique* et de la *Politique* d'Aristote. D'ailleurs, la formulation antérieure d'une dizaine d'années qu'on trouve dans l'avant-propos de la traduction de Ptolémée n'ajoute rien aux idées que nous allons analyser.

Dans cette *Excusacion*, l'argument qui justifie la traduction des grandes oeuvres latines en français procède selon deux voies. Il développe d'une part l'idée d'un premier passage historique du savoir du monde grec au monde latin, qui s'est opéré par la médiation de la traduction d'une langue à l'autre et dont Cicéron fut le grand promoteur. À l'époque d'Oresme, on assisterait selon lui à la seconde grande mutation, qui va faire passer cette culture du monde latin au monde français. Cette théorie s'inspire de toute évidence de la *translatio studii*, un topos particulièrement vivant depuis le XII^e siècle, sous la plume de Hugues de Saint-Victor et de Chrétien de Troyes entre autres. La seconde idée qui fonde l'entreprise de la traduction a trait à la perfectibilité de la langue française. Oresme est bien conscient des limites de la langue française dont il use, mais il est convaincu que l'exercice de la traduction contribue au développement de cette langue. De l'une et l'autre façon, c'est évidemment le privilège du latin par rapport à la langue vernaculaire qui est sapé. Nous allons donc examiner ces deux voies d'argumentation pour bien mettre en lumière toute la force et l'originalité de la pensée de Nicole Oresme.

L'*Excusacion* s'ouvre par une remise en cause non équivoque du statut privilégié du latin comme langue savante. Oresme rappelle que Priscien, dans son *De metris fabularum Terentii*, a déjà soutenu que le latin est le *plus habile pour mieulx exprimer et plus noblement son intention*. Pourtant, constate le traducteur, on a été incapable de rendre correctement en latin plusieurs mots grecs de l'*Éthique* et de la *Politique*. Menut néglige dans son édition du texte l'identification des sources; notre propre lecture du *De metris* nous a fait reconnaître quelques passages qui auraient pu inspirer à Oresme cette allusion, mais aucun ne se détache de façon assez nette pour en être la source directe. Mais, à notre avis, l'important dans cet argument n'est pas le texte même de Priscien, mais l'autorité de celui-ci au sujet de la langue latine. Oresme constate que l'examen des faits contredit l'opinion de la plus grande autorité sur la langue latine qu'est Priscien. Sous la plume d'un philosophe médiéval, l'argument ne manque pas de force. Il est

suffisant pour faire admettre d'envisager la possibilité d'exprimer le savoir en français, et c'est ce dont discute la suite du texte.

Oresme va pourtant revenir à la fin de son *Excusacion* sur la question du latin comme langue savante car il est bien conscient des carences du français dans ce domaine lorsqu'on le compare au latin. S'il ne veut pas voir consacrer la position exclusive du latin par les arguments du type de ceux que nous avons étudiés dans les chapitres précédents, il se doit d'expliquer comment le latin a acquis son privilège de langue savante. L'argument cette fois sera historique. Oresme rappelle qu'à l'époque de Cicéron les Romains parlaient latin, mais devaient apprendre le grec pour étudier. Cicéron pourtant ne put s'empêcher de penser, *en son livre de Achademique* (*Acad.*, I, 4-10), que *les choses pesantes et de grant auctorité sont délectables et bien agreables as genz ou langage de leur país*. Cicéron se fonde sur cette constatation pour se justifier de traduire certaines oeuvres grecques en latin.

Au début du premier livre des *Academica*, on assiste en effet à un dialogue entre Varron et Cicéron où le premier soutient qu'on ne peut étudier la philosophie sans connaître le grec et que lui-même recommande à ceux qui s'intéressent à ces questions de se rendre pour étudier en Grèce (*Acad.*, I, 4-8). Cicéron s'oppose à cette thèse. Il rappelle que beaucoup de belles choses ont déjà été écrites en latin, qu'il s'agisse d'histoire ou de poésie. Il plaide la cause de la philosophie en latin à la fois parce que ceux qui ignorent le grec pourront y accéder et que les Latins qui connaissent le grec ne vont pas pour autant ignorer les textes écrits dans leur langue. Après tout, ces mêmes personnes ne trouvent-elles pas plaisir à lire la poésie latine (*Acad.*, I, 9-10)? Cicéron poursuit en soulignant le réconfort que l'on peut trouver dans la philosophie (*Acad.*, I, 11-21). Ce passage des *Academica* apparaît de toute évidence comme la source où Oresme puise cette prémisse fondamentale qu'il fut un temps où le latin était en état d'infériorité par rapport au grec au plan de la philosophie, et qui lui permet de conclure au parallélisme de la situation actuelle du français par rapport au latin. Et Oresme d'insister que Cicéron a écrit plusieurs fois et *contre l'opinion d'aucuns, que c'estoit bien de translater*. Car à Rome, et c'est là le second coup de boutoir d'Oresme, *le langage commun et maternel, c'estoit le latin*. L'argument d'Oresme est on ne peut plus clair: si aujourd'hui le savoir s'exprime en latin, c'est parce que les Romains avaient voulu lire le savoir grec dans leur langue maternelle. La conséquence apparaît facilement prévisible. Le français, constate Oresme, *est un langage noble et commun a genz de grant engin et*

bonne prudence. Il serait utile à ces gens, comme ce fut le cas dans le passé pour les Romains, d'accéder au savoir dans leur langue maternelle. Comment y arriver? Les Romains ont déjà tracé la voie: il faut traduire *telz livres en françois et baillier en françois les arts et les sciences*. Il ne s'agit donc pas seulement de traduire ponctuellement des ouvrages en français, mais de reprendre au compte de la langue française les arts et les sciences et de les y faire s'épanouir. Il faut donner au verbe « bailler » son plein sens juridique de transmission de droit et de pouvoir sur ce qui est confié. Le français ne doit pas craindre de prendre une telle responsabilité car il fut un temps où *grec estoit en resgart de latin quant as Romains si comme est maintenant latin en regard de françois quant a nous*. Autrement dit, si le latin, aujourd'hui langue savante, a déjà connu l'état de langue ignorante de la science, pourquoi ne pas penser que le français puisse subir la même évolution? Entre les lignes de l'argument, on perçoit Oresme convaincu que la période des traductions constitue les premiers pas d'une langue dans l'acquisition de sa compétence pour l'expression du savoir.

La position du latin se voit donc minée de deux côtés à la fois: d'une part, cette langue n'est pas aussi parfaite qu'on le suppose pour l'expression du savoir, d'autre part, si au XIV^e siècle le savoir s'exprime en latin, c'est parce que les Romains actualisèrent leur légitime désir de lire le savoir grec dans leur langue maternelle. Et pour ajouter le poids de l'autorité à la logique de son argument, Oresme invoque Cicéron: l'argument répond parfaitement aux exigences de la rationalité médiévale. Outre la constatation de la très grande originalité de ce texte et de son importance indéniable pour l'histoire de la pensée sur le fait de la langue française, l'argument d'Oresme prête à plusieurs commentaires. Nous allons nous attacher à deux idées: d'une part le schème de la *translatio studii* qui structure le raisonnement et d'autre part son corollaire qui définit le latin comme la langue maternelle des Romains.

L'argument qui justifie Oresme de traduire les *auctoritates* en français est construit suivant le topos de la *translatio studii*. Gilson le premier a attiré l'attention sur cette notion et Jongkees (1967) a fait le point plus récemment sur l'histoire de la *translatio studii* dans un article bien documenté au plan bibliographique. L'argument se présente comme une réflexion générale sur l'évolution historique de la culture occidentale. Le savoir est né en Grèce, puis s'est transporté à Rome et il loge maintenant à Paris. L'histoire de ce topos est longue à suivre. Jongkees a pu montrer que les constituants de la *translatio studii* se retrouvent déjà, de façon non organisée il est vrai, à

l'époque de la renaissance carolingienne. L'argument semble apparaître pour la première fois dans sa forme organisée au XII^e siècle chez Hugues de Saint-Victor, Chrétien de Troyes et Otton de Freising. Un relais important de sa transmission au XIII^e siècle est Vincent de Beauvais qui, dans le *Speculum historiale* le rapporte à partir de la formulation de Hélinand de Froidmont. On retrouve enfin l'idée toujours bien vivante au XV^e siècle sous la plume de la grande apologète de Charles V, Christine de Pizan. Jongkees ignore cependant la formulation oresmienne de la *translatio studii*.

La fonction idéologique du *topos*, sur laquelle Jongkees ne s'est pas attardé, apparaît tout aussi complexe que sa transmission. Celui-ci semble lié aux divers mouvements culturels qui marquent la France entre le XII^e et le XIV^e siècle. La *translatio studii* est tour à tour associée à la renaissance des études au XII^e siècle, à la confirmation de l'autonomie de la littérature vernaculaire, à l'affirmation de la précellence de l'Université de Paris, à l'appropriation du savoir en français. Mais examinons d'un peu plus près quelques textes qui nous aideront à mettre en perspective l'*Excusacion* de Nicole Oresme.

Il faut rappeler au point de départ la très riche polysémie du vocable latin *translatio*. Le fascicule VIII du *Oxford Latin Dictionary* recense les sens suivants du mot *translatio*. Partant du niveau le plus concret pour aller vers les sens les plus abstraits, *translatio* peut signifier en latin: le transport physique d'objets, le déplacement de personnes, le transfert de droit ou de juridiction, le transfert métaphorique, le déplacement d'idées et finalement, la traduction. La *translatio* peut désigner aussi bien le déplacement physique que le transfert symbolique, elle peut connoter le transport tout autant que la prise de possession. Jongkees n'a pas su mettre en évidence cette polysémie du terme: il retient uniquement l'aspect dit déplacement géographique des centres de culture et laisse dans une note en bas de page le problème des transferts linguistiques et de la traduction. Il n'a pas saisi du tout que les connotations de transfert de droit et de transfert métaphorique pouvaient faire en plus de la *translatio studii* un *topos* fondateur d'un nouvel ordre culturel. Pourtant l'idée est explorée dans ses multiples dimensions déjà par Hugues de Saint-Victor, puis surtout par Chrétien de Troyes.

Hugues de Saint-Victor expose la notion de *translatio studii* principalement dans le *Didascalicon* (III, 2). Il découvre un passé à la Grèce en rappelant les origines orientales de sa culture. Mais, portons notre attention sur sa description du passage du savoir des Grecs aux Latins. Platon, dit-il, avait appris les arts libéraux en Égypte, qu'il

transmit ensuite à son disciple Aristote:

Hic (Plato) primum logicam rationalem apud Graecos instituit, quam postea Aristoteles discipulus ejus amplavit, pefecit et in artem redegit.

Marcus Terentus Varro primus dialectiam de Graeco in Latinum transtulit. Postea Cicero topica adjectit. Demosthenes Fabris filius, apud Graecos rhetorice princeps creditur.

Tisios apud Latinos. Corax apud Syracusas. Haec ab Aristotele et Gorgia et Hermagora in Graeco scripta est, translata in Latinum a Tullio, Quintiliano et Titiano.

Celui-ci (Platon) le premier introduisit chez les Grecs la logique rationnelle qu'ensuite son disciple Aristote développa, perfectionna et articula en un art. M.T. Varron traduisit le premier la dialectique du grec en latin. Cicéron ensuite lui ajouta les topiques. À Démosthène, fils d'un artisan, on attribue l'idée de la rhétorique chez les Grecs, à Tisias chez les Latins, à Corax à Syracuse. Celle-ci a été mise par écrit en grec par Aristote, Gorgias et Hermagoras. Elle fut traduite en latin par Cicéron, Quintilien et Titien.

(Hugues de Saint-Victor, *Didascalicon*, III, 2)

Ce rappel historique vient expliquer l'énoncé lapidaire du paragraphe précédent:

Aegyptus mater est artium, inde in Graeciam, deinde in Italian venerunt.

L'Égypte est la mère des arts, qui de là vinrent en Grèce, ensuite en Italie.

(Hugues de Saint-Victor, *Didascalicon*, III, 2)

Dans l'esprit de Hugues de Saint-Victor, le transfert culturel et la traduction apparaissent indissociablement liés. Il va même plus loin en plaçant Cicéron au centre du mouvement de passage du savoir de la Grèce vers Rome. Celui-ci non seulement traduit du grec au latin, mais il ajoute des nouvelles composantes au savoir grec. La *translatio* devient aussi une appropriation. Hugues de Saint-Victor arrête cependant le déplacement culturel à Rome, ainsi qu'on le lit plus explicitement dans un rappel des migrations humaines depuis la création (*De arca Noe morali*, PL/76, col. 677-678). Il n'isole aucun lieu culturel spécifique en Europe de l'ouest ou en France, qui supposerait une nouvelle migration depuis Rome. Hugues se manifeste ici comme un authentique clerc latin à qui la latinité suffit comme cadre d'identité culturelle. Il se perçoit sans doute en continuité avec les auteurs latins de l'Antiquité et du haut moyen âge. Il assume en quelque sorte sa position de nain sur des épaules de géants, ce qui l'inscrit indéniablement dans ce mouvement culturel que les historiens ont souvent désigné comme la renaissance du XIIe

siècle. Quant à Otton de Freising, son *Historia de duabus civitatibus* prolonge la *translatio studii* en Occident, soit en Gaule et en Espagne; mais son analyse évacue presque totalement la notion de traduction. Il réduit la *transtatio* à un déplacement géographique. Nous n'insistons pas davantage sur Otton de Freising car, ainsi que le souligne Jongkees, son influence n'a guère dépassé le milieu germanique.

Très important pour notre propos est le prologue du *Cligès* de Chrétien de Troyes. Qu'on nous permette de rappeler ce texte familier à plusieurs:

<p>28 Ce nos ont nostre livre apris Qu'an Grece ot de chevalerie Le premier los et de clergie. Puis vint chevalerie a Rome</p> <p>32 Et de la clergie la some, Qui or est an France venue. Dex doint qu'ele i soit maintenue Et que li leus li abelisse</p> <p>36 Tant que ja mes de France n'isse L'enors qui s'i' est arestee. Dex l'avoit as altres Prestee: Car des Grezois ne des Romains</p> <p>40 Ne dit an mes ne plus ne mains, D'ax est la parole remese Et estainte la vive brese.</p>	<p>Nos livres nous ont appris que la Grèce eut le premier renom de chevalerie et de science. Puis la chevalerie passa à Rome, et avec elle la somme de la science, qui maintenant sont venues en France. Dieu fasse qu'elles y soient retenues et que le séjour leur plaise tant, que jamais ne sorte de France la gloire qui s'y est arrêtée. Dieu ne l'avait que prêtée aux autres, car des Grecs, ni des Romains on ne parle plus du tout, tous propos sur eux ont cessé, et elle est éteinte, leur vive braise.</p>
--	--

(Chrétien de Troyes, *Cligès*, vers 28 à 42, trad. A. Micha)

Ce passage souvent commenté (Freeman, 1979; Ollier, 1974) affirme d'emblée l'importance en même temps que la spécificité de la fonction du clerc. Il est celui qui écrit, celui qui met en forme littéraire les valeurs d'une civilisation. Chrétien fonde ce pouvoir de l'écriture sur l'argument historique de la *transtatio studii*: les clercs furent en Grèce, puis émigrèrent à Rome et maintenant ils sont en France. Il sous-entend par là que chaque grande civilisation s'est manifestée dans les lettres. Mais il faut voir plus encore dans son utilisation de l'argument en ce qu'il légitimise non seulement l'acte d'écrire, mais surtout le fait d'utiliser à cette fin une langue bien spécifique. La *translatio studii* décrite en français et dont l'aboutissement se trouve nommément la France fonde doublement l'emploi de la langue vernaculaire. En ce sens, la *transtatio* de

Chrétien de Troyes connote davantage l'idée d'appropriation culturelle que celle d'un déplacement ou d'une traduction. Ce n'est qu'incidemment que Chrétien fait écho à ce dernier sens du terme, lorsqu'aux vers 2 et 3 de *Cligès*, il se présente comme celui qui *les Commaandemanz d'Ovide / Et l'art d'amors en romans mist*. Car la trame de ses romans ne doit rien à l'héritage latin. L'imaginaire qu'il déploie est emprunté au monde arthurien d'origine celtique. La *translatio studii* de Chrétien vise à inaugurer une nouvelle littérature dans une langue neuve. Son unique dimension de continuité se situe à un niveau purement formel, dans l'acte même d'écrire. Ce que la Grèce, Rome et la France partagent et se transmettent, c'est la fonction culturelle de l'écriture remplie par les clercs. Ainsi nous apparaissent à la fois l'originalité et les limites de la première *translatio* française. Celle-ci permet à Chrétien d'inscrire son geste scriptural dans la continuité historique et donne en quelque sorte ses lettres de noblesse à ce nouvel usage du français. Cependant, l'écriture française de Chrétien se voit forcée d'opérer à l'intérieur d'un registre bien différent de celui de Hugues de Saint-Victor. Chrétien ne peut poser son geste d'écrire en français dans le mouvement de la *translatio studii* qu'en définissant à son écriture un lieu de manifestation autre que l'univers savant qui pour le moment demeure la propriété exclusive des clercs latins, gardiens du bien précieux reçu des Grecs.

Un relais de l'idée de la *translatio studii* au XIII^e siècle, avons-nous dit, est la chronique d'Hélinand de Froidmont. Celle-ci nous a été partiellement conservée grâce aux larges extraits que Vincent de Beauvais compile dans son *Speculum maius*. L'extrait qui nous intéresse se trouve au livre XXIII, chapitre 173, du *Speculum historiale*. On retrouve dans ce texte l'idée du passage du savoir de Grèce à Rome, puis de Rome à Paris. Hélinand apporte à la notion de *translatio* une précision importante. Les instigateurs du passage à Paris furent Bède, Alcuin, Claude de Turin et Jean Scot Érigène. Derrière se profile l'ombre de Charlemagne, bien que ne soit pas affirmée aussi fortement la dépendance de « Clergie » et de « chevalerie » que chez Chrétien. Les auteurs carolingiens deviennent en quelque sorte les précurseurs de l'Université de Paris. Car c'est bien cette ville que Hélinand désigne comme lieu de leur action. Cette version de la *translatio studii* aura une longue postérité puisqu'elle est reprise telle quelle en 1404 par Christine de Pizan (*Livres des faits et des bonnes moeurs du sage roy Charle V*, III, 13). Christine bouscule l'histoire et parle déjà de l'Université de Paris comme fille aimée de Charlemagne. Elle ajoute cependant une précision importante en rappelant que Jean Scot

traduisit le *Traité sur la hiérarchie céleste* de Denys l'Aéropagite. Un texte au moins passe donc directement de la Grèce à Paris, mais par voie de « translation » en latin. Si de Grèce à Rome, il y eut déplacement physique et traduction du savoir, on peut conclure des textes d'Hélinand et de Christine que de Rome à Paris la « translation » n'est que géographique et que la langue demeure identique.

Notre analyse de quelques-uns des principaux textes médiévaux développant l'argument de la *transtatio studii* nous fait conclure qu'aucun autre avant Oresme n'arrive à articuler une transmission en trois étapes qui exploite toutes les dimensions de la riche polysémie du vocable latin. Hugues de Saint-Victor insiste sur la dimension de la traduction et de l'appropriation, mais décrit une *translatio* en deux étapes dont le terme est la latinité occidentale. Chrétien de Troyes, qui identifie trois moments de la *translatio*, ne peut inscrire l'acte d'écrire en français dans le *topos* qu'en le vidant de sa connotation de transfert culturel et en circonscrivant son écriture à une aire sémantique complètement nouvelle. Enfin, Hélinand de Froidmont ou Christine de Pizan, qui chargent d'un contenu culturel identique une *translatio* en trois étapes laissent dans l'ombre la dimension linguistique de la traduction.

Replacé dans la longue perspective historique que nous venons de décrire, Nicole Oresme semble faire la synthèse de plusieurs idées et en pousser la logique à un degré jamais envisagé par aucun de ses prédécesseurs ou de ses contemporains. Il réunit l'idée de la *translatio* du savoir en trois étapes, à l'idée victorine que chaque *translatio* débouche sur une période de traduction, et à l'acte fondateur d'écrire en français dont Chrétien de Troyes enrichit le *topos*. Dans le passage de la Grèce à Rome, les *auctoritates* sont traduites en latin, dans le passage de Rome à la France, elles sont mises en français. Aux trois grands lieux historiques de la culture, correspondent trois langues réceptrices des grands textes. Charles V et ses traducteurs incarnent l'union de *clergie* et de *chevalerie* pour réaliser la troisième étape de la *translatio studii* de la Grèce à Rome, puis en France. Il n'est pas besoin d'insister davantage sur l'originalité, de l'idée ni sur sa puissance. Pour toute la période que nous étudions, cette formulation de la *transtatio studii* ne semble se trouver que chez Nicole Oresme et chez son parent Guillaume dans une forme un peu moins explicite. Dès le point de départ, Oresme énonce l'idée de façon achevée et cohérente. Une dernière question, qui vient alors immédiatement à l'esprit, a trait aux sources médiévales d'Oresme. Le traducteur n'en souffle mot. Nous savons cependant qu'il connaissait le *Didascalicon* puisqu'il le cite dans le *Prohème* particulier

de la traduction de la *Politique* (N. Oresme, *Politique*, p. 44). On sait aussi que le *Speculum historiale* était très répandu en France à cette époque. Mais en définitive, on ne peut répondre à la question de façon précise.

La translatio studii du latin vers le français, dont Oresme paraît avoir la conscience la plus aiguë, introduit des tensions importantes dans la culture savante du XIV^e siècle. En remettant en cause le monopole du latin pour la pensée savante, en élevant le mouvement des traductions au niveau d'une politique culturelle royale, elle suggère que le savoir puisse loger de plein droit à la cour de France. À la limite, c'est la structure sociologique du savoir définie par les institutions cléricales du moyen âge qui commence à être ébranlée. Car il faut réaliser, et il n'est pas certain que l'auteur lui-même s'en rende parfaitement compte, que la *translatio studii*, telle qu'Oresme la reprend, provoque un détournement du savoir du chemin que le *topos* avait pour but de tracer. Qu'on lise la *translatio studii* chez Hugues de Saint-Victor, Hélinand de Froidmont ou Christine de Pizan, le but est toujours de défendre le monopole clérical du savoir et, pour les deux derniers, la précellence de l'Université de Paris. Mais lorsque Oresme ranime la dimension de traduction, oubliée depuis Hugues de Saint-Victor, lorsqu'il utilise le *topos* comme pour fonder un nouvel ordre culturel vernaculaire comme Chrétien de Troyes, il contribue implicitement à définir la cour comme lieu possible d'ancrage de la culture savante. La *Librairie* du Louvre et l'équipe de traducteurs, avec ce que l'oeuvre nécessite de copistes et d'enlumineurs, font d'ailleurs de la cour de Charles V le Sage un lieu de culture qui n'a rien à envier aux institutions cléricales. Vue dans la longue durée, on pourrait voir l'entreprise de Charles V comme l'un des grands moments de l'histoire du pouvoir royal français en quête de sa fonction de protecteur des arts, des lettres et des sciences. Les quelque deux siècles qui vont suivre verront la vie culturelle française se déplacer vers la cour et parallèlement l'université décliner en tant que foyer de rayonnement intellectuel. Notre analyse de ce mouvement ne doit pas être aveuglée par la périodisation traditionnelle qui découpe dans trois siècles d'histoire, à partir du règne du Charles V, les frontières trop souvent étanches qui délimitent le bas moyen âge, la Renaissance et l'époque classique. Il faut souligner qu'il s'écoule moins de 150 ans entre la fin du règne de Charles V, en 1380, et le début de celui de François 1^{er}, en 1515; puis, en 1635, sera créée l'Académie française par la volonté de Louis XIII et de Richelieu. D'ailleurs, l'histoire de la réception *De vulgari eloquentia* de Dante ne nous a-t-elle pas conduit jusqu'en 1577 (*supra*, p. 122), tandis que Claude Fauchet et

Étienne Pasquier nous ont servi de relais vers le problème qui fait l'objet de notre étude (*supra*, pp. 85 et 123). Chronologiquement, Nicole Oresme se situe à égale distance entre Pierre Abélard et René Descartes. Cette rapide mise en perspective de notre objet nous paraît nécessaire pour bien comprendre tous les enjeux en cause dans cette discussion de la *transiatio studii* et suggérer les liens avec d'autres recherches portant sur l'histoire culturelle des périodes qui vont suivre. L'histoire générale de ce mouvement reste cependant à écrire.

Nicole Oresme émerge donc comme le seul parmi tous les traducteurs que nous ayons interrogés à pouvoir inscrire son entreprise à l'intérieur d'un *topos* reçu de la pensée médiévale et à se reconnaître des antécédents qui font autorité. Tous les autres répondent de façon ponctuelle à une demande particulière sans donner à leur geste un sens culturel profond.

Un corollaire de la *translatio studii* conduit Oresme à définir le latin comme la langue maternelle des Romains. Lorsqu'il décrit ainsi la langue latine, il se démarque très clairement des théories que nous avons étudiées dans les chapitres précédents qui, pour plusieurs, faisaient du latin une langue presque d'origine divine et qui, toutes, accordaient à cette langue un statut fondamentalement différent de celui des langues vernaculaires, à cause de sa nature de langue pensée dans une grammaire. Même Dante qui attaquait en quelque sorte ce statut particulier du latin en le situant dans le mouvement évolutif des langues, à la suite de la confusion de Babel, lui concédait néanmoins, par rapport aux langues vernaculaires, le privilège de la stabilité dans le temps, à cause de sa grammaire, et par conséquent sa fixité dans l'espace, ce qui en fait la langue de communication scientifique internationale. Nicole Oresme va donc beaucoup plus loin que Dante en attribuant à la langue latine un irrémédiable caractère historique. Aristote perdure au fil de son actualisation dans les diverses langues: voilà le message profond des *translacions de maistre Nichole Oresme*. Nous connaissons au moins un quasi contemporain d'Oresme qui adopte une position aussi radicale face au latin et ce n'est sans doute pas un hasard s'il s'agit en même temps d'un des écrivains les plus importants pour l'histoire du moyen anglais: Geoffrey Chaucer. Vers 1391, il a mis en anglais un traité sur l'astrolabe à l'intention d'un jeune garçon qui ne savait que très peu le latin. Il se justifie de l'emploi de l'anglais en disant:

But notheless suffise to these trewe conclusions in Ennglissish as wel as sufficith to the noble clerkes Grekes these same conclusions in Grek; and to Arabiens in Arabik, and to Jews in Ebrew, and to the Latyn folk had hem first out othere

dyverse languages, and writen hem in her owne *tongue, that is to seyn, in Latyn.* (Geoffrey Chaucer, *A Treatise on the Astrolabe*, pp. 545-546)

À la même époque, pour des motifs semblables mais pour des langues différentes, les grandes langues savantes se font rappeler à l'ordre des langues vernaculaires. Le fait mérite d'être souligné.

La deuxième grande idée sur laquelle se fonde l'acte de traduction est que l'exercice de cet acte améliore la qualité de la langue. Oresme est bien conscient des déficiences importantes du français savant. La moitié de l'analyse de l'*Excusacion* est consacrée à cette question. Les faiblesses de la langue cible du traducteur sont de deux ordres. Un premier ordre de difficulté vient de ce que, pour un certain nombre de mots latins, la langue française ne dispose que d'équivalents inadéquats. Les exemples que fournit Oresme ont trait aux mots latins *homo* et *animal*, que les mots français « homme » et « beste » ne rendent pas de façon exacte. Le mot « homme » ne recouvre pour Oresme que les seuls humains de sexe masculin, alors que « beste » désigne uniquement les êtres animés non raisonnables. Par conséquent, les propositions latines *homo est animal* ou *mulier est homo* deviennent fausses si on les traduit par « homme est beste » et « femme est homme ». *Et ainsi, ajoute Oresme, est lit de plusieurs noms et verbes, et mesmement de aucuns syncategoremes.* Rappelons qu'en logique médiévale, les *syncategoremata* désignent les quantificateurs comme *omnis* ou *aliquis*, ainsi que tous les termes autres que le sujet et le prédicat. Ce que l'on croit entendre tout au long de l'argument, c'est que le français demeure encore bien peu souple pour traiter d'abstractions et s'élever à un haut niveau de généralité ainsi qu'il peut en être le cas pour une langue qui a peu ou pas pratiqué la philosophie.

L'autre difficulté est celle que nous avons évoquée déjà à l'effet qu'une science possède des termes propres qu'on ne saurait remplacer par des mots communs. L'analyse comparative de Jean de Meun et Jean de Vignay poursuivie par Buridant (*supra*, p. 151) illustre bien ce point. Aussi Oresme s'excuse-t-il d'utiliser des mots qui ne sont pas communément entendus ni connus. Cela est inévitable quand on traite d'une science qui *n'a autrefois été tractée et exercée en tel langage.* Oresme fait évidemment référence à l'absence en français d'un vocabulaire technique philosophique.

Toutes ces difficultés lexicales ne sauraient pourtant constituer un empêchement insurmontable, car conclut Oresme: *Mais se Dieux plaist, par mon labour pourra estre mieulx entendue ceste noble science et ou temps avenir estre baillée par autres en françois plus clerement et plus complectement.* L'acte de traduire contribue d'une part à

enrichir la langue d'accueil et de l'autre facilite la tâche de ceux qui par la suite aborderont les mêmes questions en français. Ces deux idées méritent d'être commentées. Cette phrase de Nicole Oresme pose le postulat de la perfectibilité de la langue vernaculaire. C'était là aussi une idée fondamentale du *De vulgari eloquentia* de Dante. L'exercice écrit de la langue vernaculaire poussée dans ses fonctions expressives complexes, poétiques chez Dante, scientifiques chez Oresme, contribue à raffiner la langue et à repousser les limites de ses possibilités. Cette idée s'avère très importante quant au degré de réflexion sur la langue vernaculaire dont elle témoigne. Pour la première fois, un traducteur français médiéval explique clairement ce principe que le travail ponctuel sur un texte constitue en même temps une contribution à la langue. L'exercice particulier est réfléchi au plan de l'universel. La contribution de chacun devient un bien collectif dont la survie se trouve de ce fait assurée dans le temps et l'espèce. D'ailleurs, notre français contemporain n'utilise-t-il pas encore quantité de mots forgés sur l'enclume de la traduction médiévale? Aucun autre traducteur ne semble en prendre si pleinement conscience. Chacun nous raconte les misères qu'il a eues à mettre en français l'oeuvre désignée par le roi; pas un ne manifeste une conscience aussi nette de contribuer à une oeuvre générale dont les effets dépassent les individus dans le temps. Au mieux, on a pu deviner dans l'idée de compiler des lexiques une tentative plus ou moins consciente de fixer un certain vocabulaire savant. Il faut attendre Nicole Oresme pour voir se dégager de la narration d'expériences particulières, une claire conception du rapport du texte à la langue qui imprègne l'acte de traduire d'un sens universel.

Si Oresme estime si important de reconnaître la traduction comme une contribution au développement de la langue, c'est qu'en fin de compte celle-ci ne constitue que le premier moment de la *transtatio studii* en français. Alors que toutes les autres préfaces ne parlent que de *translater* une oeuvre, Oresme se fixe comme objectif de *translater* des livres et de *bailler* en français les arts et les sciences. À ses successeurs *au temps avenir*, il restera à *bailler* cette science *plus clerement et plus complectement*. Traduire constitue la première étape, et seulement la première étape, d'une oeuvre dont l'objectif est la mise en train de la pensée savante en français. Un des buts de la stratégie justificatrice d'Oresme est d'introduire une distanciation entre la langue et le savoir. N'a-t-il pas insisté sur le fait qu'Aristote fut traduit en plusieurs langues? Par conséquent, aucune langue n'entretient de rapport privilégié à la science et les frontières de chacune

sont ouvertes à celle-ci. Il postule à la limite une réalité qui serait l'*Aristote* supralinguistique. Car l'épistémologie d'Oresme demeure authentiquement médiévale: l'*auctoritas* et le domaine de science tendent à se confondre chez lui, comme toujours au moyen âge, ainsi que nous l'avons expliqué au début du présent ouvrage (*supra*, p. 49). Mais l'*auctoritas* n'est plus liée à une langue, ni même à quelques langues savantes, hébreu, grec ou latin: toutes les langues même vernaculaires sont candidates à accueillir l'*auctoritas* au gré de la *transtatio studii*. D'ailleurs n'a-t-il pas affirmé que le latin a déjà été une langue maternelle et que la pensée savante dans cette langue a été inaugurée par des traductions? Ainsi interprète-t-il le message de Cicéron. En affirmant cette thèse, il pose en plein XIV^e siècle, dans des termes épistémologiques authentiquement médiévaux, les fondements essentiels pour une philosophie française. Trop souvent on a brouillé la question de la naissance de la philosophie française, en la confondant avec l'identification d'une rupture épistémologique. Orientés dans cette voie, les historiens débouchaient invariablement sur la période de Descartes. Si la question de l'origine de la philosophie française se définit d'abord comme l'histoire de l'adaptation de la langue au registre de l'expression savante écrite d'une époque, il faut bien écrire son premier chapitre à partir du corpus des traducteurs médiévaux. N'oublions pas d'ailleurs, comme nous l'avons déjà signalé, que ces traductions augmentent dans certains cas leurs textes de quantité de gloses et de commentaires. Celles-ci demeurent après tout un des grands genres littéraires philosophiques du moyen âge.

Arrivé au terme de sa discussion de la philosophie de la culture qui fonde l'activité de traduire en français les grands textes latins, Oresme conclut par une phrase très lourde de sens: *Donques puis je bien encore conclurre que la consideracion et le propos de nostre bon roy Charles est a recommander, qui fait les bons livres et excellens translater en françois*. Oresme renverse ici l'ordre argumentatif habituel des justifications de la traduction. Toutes les autres préfaces situent l'amorce de l'acte de traduire dans la volonté royale désireuse de lire en français l'*auctoritas* latine; à une commande particulière répond l'entreprise d'une traduction particulière. Dans l'*Excusacion* d'Oresme, la volonté de Charles V de voir traduire des oeuvres devient la mise en application d'une philosophie de la culture. Le roi fait découler son action de certains principes qui du coup deviennent politiques. Corollairement, la volonté du roi gagne en universalité. Son action vise la mise en oeuvre de la *translatio studii* dont les effets le dépasseront évidemment dans le temps et l'espace. L'union de *clergie* et de *chevalerie* se

hisse au niveau d'une politique pensée et réfléchie. Il faut dire qu'entre Chrétien de Troyes et Nicole Oresme *clergie et chevalerie* se sont profondément transformées. Au XIIe siècle, il suffisait au prince féodal qu'on reconnaisse sa geste temporelle dans le chant épique ou le récit arthurien pour voir fonder son action. Charles V a besoin de raisons qui pensent sa politique. *Chevalerie* porte maintenant tantôt la couronne, tantôt la robe du clerc (Sherman, 1977, p. 322). *Clergie* ne peut plus se limiter à la seule écriture poétique, mais doit se manifester aussi dans une culture savante de cour. Charles V avait-il un niveau de conscience égal à celui manifesté par le texte d'Oresme et les miniatures qui l'accompagnent? L'hypothèse demeure invérifiable, on sait cependant que le roi avait beaucoup d'estime pour son traducteur et conseiller Nicole Oresme.

d) La translatio studii en français: lexicque, grammaire et rhétorique

La dernière étape de la *translatio studii* vers le français introduit, nous l'avons vu, des tensions importantes au plan linguistique. L'exercice de la traduction fait saisir à ceux qui le pratiquent la distance qui sépare le français du latin dans ses possibilités d'expression de la pensée savante. Le premier niveau de difficulté auquel se heurte le traducteur a trait aux déficiences du lexique français savant. Celles-ci sont de deux ordres: un certain nombre de mots latins n'ont que des équivalents inadéquats en français, d'autres, des mots techniques pour la plupart, ne possèdent pas d'équivalents du tout. Les traducteurs remédient au problème en créant des néologismes à profusion, en doublant certains termes avec un synonyme ou en ayant recours à la périphrase. Il leur faut même aller parfois jusqu'à la glose. Le mouvement des traductions se développe avec suffisamment de cohérence pour qu'on s'emprunte des néologismes et qu'on les canonise jusqu'à un certain point dans des lexiques. Mais les traducteurs ne rencontrent pas que des problèmes lexicaux. Ils affirment presque tous devoir traduire *ad sensum*, particulièrement lorsqu'ils sont confrontés aux textes classiques. La prise de conscience de ces difficultés n'a pourtant pas provoqué la définition d'outils métalinguistiques pour éclairer le traducteur dans son œuvre. Plusieurs discutent du problème, mais aucun n'en dégage de théorie. Le moyen âge est pourtant une période riche en catégories de toutes sortes pour penser les problèmes linguistiques; les traités du *trivium* lui fournissent un arsenal varié. Il nous a donc semblé éclairant, en guise de dernier regard sur les traducteurs, de tenter de déterminer quel est le type de catégories médiévales d'analyse linguistique dont les traducteurs se sont servis pour penser les difficultés de traduire.

Le latin le plus difficile à traduire, celui qui provoque les réflexions autres que celles portent sur le lexique, est le latin classique, celui que Raoul de Presles désigne comme *ancienne gramair* (de Laborde, 1909, p. 67). Nous savons que *gramair* est synonyme de latin en français ancien. Tous les traducteurs récusent dans ces cas la possibilité de traduire mot à mot, selon l'ordre du latin. L'unité de base du traducteur est la *sentence*, entendons sans doute la phrase ou la proposition. Il n'est pas besoin de citation à l'appui tant est générale l'idée qu'on traduit *sentence par sentence*. Jean d'Antioche, qui le plus souvent traduit *sentence par sentence*, quelquefois mot par mot, avoue avoir même rencontré des *sentences* tellement obscures qu'il a dû les accroître, c'est-à-dire qu'il a dû gloser certains énoncés (Mölk, 1969, p. 106). La langue cible de la traduction est nommément désignée par tous les traducteurs comme le français. Un seul, Simon de Hesdin, se fixe comme objectif de faire *de fort latin cler et entendable romant* (Di Stefano, 1977, p. 35). Jean Golein se singularise à son tour en spécifiant que sa traduction sera en *prose* (Delisle, 1907, p. 97). *Clerc* et *entendable* sont les adjectifs le plus souvent utilisés pour qualifier une bonne traduction en français. Une traduction mot à mot du latin, nous confie encore Simon de Hesdin, serait non *delitable*. Le traducteur recherche donc la clarté aussi bien que la beauté du style. La traduction doit bien se comprendre et être plaisante à lire.

L'unité linguistique de base pour la traduction étant la *sentence*, les traducteurs tentent souvent de penser et définir la différence à ce niveau entre le latin classique et le français. Chacun y va d'une courte description du problème, plus ou moins explicite. Jacques Bauchant, qui avait trouvé Sénèque *duret en translation*, attribue le fait *au stile grief et estrange* de l'oeuvre (Delisle, 1907, p. 90). Simon de Hesdin fait allusion à *la brieve et estrange maniere de parler* de Valère Maxime, à *la difficulté du latin* et au *merveilleus stille du livre* (Di Stefano, 1977, p. 35). Cette première approche du problème demeure fort impressionniste. Son principal intérêt est de poser dès le point de départ le problème en termes de style.

D'autres textes viennent préciser en quoi le style du latin et celui du français diffèrent. Raoul de Presles dit traduire le *vrai entendement* de la phrase latine des citations d'Augustin sans suivre le mot à mot, car celle-ci emprunte un *haut stile* et apparaît *chargié de grans sentences suspensives en brieves paroles* (de Laborde, 1909, p. 67). Pierre Bersuire affirme que *la tres haute maniere du parler et la parfonde latinité* de Tite-Live tiennent à ce que *les construccions d'iceli soient si trenchiees et si brieves*,

si suspensivez et si d'estranges moz (Monfrin, 1962, p. 360). Jean d'Antioche voyait dans la différence des *proprietatez de paroles* et des *raisons d'ordener les araisonemenz* les causes de la différence entre les *diz* du latin et du français (Mölk, 1969, p. 106). La difficulté du style latin classique, que certains qualifient de haut, réside dans ses constructions et, précise Bersuire, dans le choix des mots étranges. Cette description du haut style en termes de construction et de sélection des mots rappelle, à ne pas s'y tromper, les analyses de la rhétorique antique et de son relais médiéval dans les *artes poetriae* (Scaglione, 1978). On pense immédiatement au style sublime ou grave que la rhétorique ancienne distingue du style tempéré et du style simple. En effet, tel que le résume la *Rhétorique à Herennius*:

Sunt igitur tria genera, quae genera nos figuras appellamus, in quibus omnis oratio non vitiosa consumitur: unam gravem, alteram mediocrem, tertiam extenuatam vocamus. Gravis est, quae constat ex verborum gravium levi et ornata constructions. Mediocris est, quae constat ex humiliore neque lamem ex infima et pervulgalissima verborum dignitate. Attenuata est, quae demissa est usque ad usitatissimam puri consuetudinem sermonis.

Il y a trois genres (nous les appelons formes) dans lesquels rentre tout discours conforme aux règles; nous appelons le premier sublime, le second tempéré, le troisième simple. Le style sublime résulte de l'emploi d'expressions nobles dans une phrase pleine d'harmonie et d'éclat. Le style tempéré emploie des mots de condition moins relevée, mais qui n'ont rien de trop bas ni vulgaire. Le style simple s'abaisse jusqu'au langage le plus familier d'une conversation correcte.

(*Rhétorique à Herennius*, IV, 8, 11)

Les préfaces vont nous confirmer que nous sommes engagés sur la bonne piste lorsque nous croyons voir une relation entre cette classification des styles et certaines idées qui se manifestent dans les préfaces.

L'anonyme qui traduit pour Charles V le *Bonum universale de Apibus* de Thomas de Cantimpré affirme avoir essayé de suivre le latin du plus près possible; mais, pour certains passages, dont les citations vraisemblablement tirées de textes anciens:

Aucunes foiz, où l'auteur du livre et les docteurs et philosophes ont, pour le

plus bel et rectorique latin querir, transporté les diction, pourquoy le françois ainsi ordené seroit pesant et moins cler à entendre, j'ai la sentence mise rez à rez, si comme j'ay pensé que il l'eussent dit eulz meismes, se il parlissent françois. (L. Delisle, 1907, p. 116)

Le latin et le français peuvent se correspondre phrase à phrase, mais l'ordre des mots dans chaque langue peut varier grandement à cause de principes rhétoriques. Ce texte réserve d'ailleurs le champ de la rhétorique au latin, comme si le français écrit n'avait pas encore accès à un tel niveau de raffinement. Le traducteur souligne que le français qui tenterait de suivre la phrase latine sur ce plan serait *pesant*. Ce qualificatif semble faire le pendant péjoratif du style *grave* latin. Le traducteur opte plutôt pour ramener la question de la norme française à l'usage du locuteur: il considère son oeuvre réussie s'il arrive à reproduire ce que l'auteur latin *aurait dit s'il avait parlé le français*. La performance orale occulte toujours la spécificité de l'écrit. Le style grave est interdit à la langue vernaculaire qui doit se contenter d'être *encre et entendable*. Le français demeure pour le traducteur une langue seuil n'arrive pas à faire décoller de son registre oral.

Denis Foulechat nous confirme aussi que la rhétorique est la discipline qui gouverne la construction de la phrase latine. Il n'a pu traduire mot à mot le *Polycraticus* de Jean de Salisbury:

pour ce que la haute et noble rictor]qle des poetes anciens entrel@ice les iiios et qliiert estr,irigc grainoir-e et tient sentences suspensives parfondes et obscures. (L. Delisle, 1907, p. 88)

Le choix des mots, leur ordre dans la phrase et la structure de celle-ci relève de la haute rhétorique: vraisemblablement une autre allusion au style sublime. Jean Daudin apporte quant à lui une dernière précision. Dès le début de sa préface, on constate que le style relève de la rhétorique; il dit du livre de Pétrarque qu'il est *très douiz et souefen aornement d'eloquence*. Il oppose cependant la rhétorique et la poétique, faisant de la première l'art qui guide la prose et de la seconde l'art de la poésie. Il dit de François Pétrarque qu'il a excellé:

cri l'un ou l'autre stille, c'est à dire en rethorique et en poetrie, nientmoins, quant il parle par aultrui langage que par le sien, il s'en fault moult que telle eloquence soit pareille à la sienne; car, combien que en moult de choses le langage françois ne soit pas grandement differant du latin, nientmois y a il très grant foison de mos latin qui à peine pevent estre dis ou ne pevent estre dis en françois qu'ilz ne perdent l'eloquence et aornement du latin. (L. Delisle, 1891, p. 294)

la rhétorique apparaît donc plus spécialement Comme l'art de la prose. Elle définit les règles d'élaboration du discours, tant dans le choix des mots, leur agencement et la structuration de la phrase. C'est à cause de la rhétorique que la phrase latine est si différente de la phrase française. Jean Daudin ajoute une nouvelle précision lorsqu'il souligne que les difficultés de traduire suscitées par l'usage de la rhétorique se répercutent même au plan du lexique. Des mots à coloration forte en latin deviennent ternes lorsque remplacés par leurs équivalents français. Aux difficultés lexicales de la traduction déjà recensées, soit la déficience du français en vocabulaire technique et le fait d'inadéquation sémantique entre les mots latins et leurs équivalents français, s'ajoutent maintenant les nuances stylistiques qui colorent les mots et qui se perdent dans le processus de la traduction. Tous ces problèmes apparaissent au grand jour, en particulier lorsque le français est mis en rapport avec la langue des grands auteurs classiques. Oresme, qui traduit l'Aristote latin médiéval, ou Raoul de Presles, qui s'attaque à *la Bible*, semblent beaucoup moins préoccupés par ces questions.

Au terme de notre analyse du corpus des préfaces de traductions, on constate que, outre le très important problème de la *translatio studii* que soulève l'exercice de la traduction, celle-ci constitue un moment privilégié de la prise de conscience médiévale du fait de la langue française. Mis en rapport avec le latin, et en particulier le latin classique, la langue française se perçoit comme déficiente au plan du lexique et pauvre en tours rhétoriques. Si les traducteurs sont capables de certaines initiatives pour prendre en main le problème lexical, ils semblent démunis face aux questions de rhétorique. S'ils ont conscience des causes de la complexité de la phrase latine, s'ils peuvent en faire une certaine analyse, ils s'avèrent incapables au niveau du français de décrire en quoi consiste le *clere et entendable françois*. Fondamentalement, le français demeure pour eux une langue parlée. Ils n'arrivent pas à dégager des règles (de construction qui seraient spécifiques à l'écriture. La compétence du locuteur français se pose comme pendant de l'appareil technique de la rhétorique latine l'inadéquation des deux termes saute aux yeux. En définitive, confronté au latin, le français apparaît fortement marqué encore par son caractère de langue parlée. Il est déficient quant à son lexique scientifique autant qu'en mots propres au style recherché. Il semble ignorer les constructions stylistiques d'une langue qu'il aurait atteint une certaine maturité au plan de l'écriture. Le style *grave* lui est interdit. Un des objectifs du traducteur demeure *l'entendable français*: il tente de créer le type de français qu'aurait parlé l'*auctoritas*. Néanmoins, la réflexion des

traducteurs contribue à rapprocher les concepts rhétoriques de la langue française. Le moment n'est peut-être plus très loin où la jonction va se produire.

En termes de *trivium*, l'expérience de la traduction soulève uniquement des problèmes rhétoriques. Que la logique n'ait rien à dire sur la question se conçoit facilement; on est davantage surpris de ne voir aucune allusion à la grammaire. Les deux seules fois où le mot « *gramaire* », est apparu dans nos citations, il signifiait tout simplement la langue latine. Nul doute que le statut de langue maternelle que les traducteurs ne pouvaient manquer d'associer au français pouvait constituer une première raison pour faire tomber celle-ci en deçà du champ de la grammaire. De plus, l'apparente dominance de l'oral sur l'écrit dans leur usage de la langue ne facilitait pas non plus l'arrimage de leur expérience à des concepts grammaticaux. Nous avons vu que le déplacement du français sur ces deux axes en Angleterre a pu favoriser la mise par écrit des premières grammaires françaises. Mais il y a beaucoup plus: le traducteur n'identifie aucun niveau linguistique intermédiaire entre le mot et la phrase. Les problèmes qu'il affronte au niveau de la construction se posent somme toute sur des ensembles linguistiques à la fois assez grands et complexes. Or, les historiens de la grammaire latine antique et médiévale ont toujours souligné les immenses carences de sa syntaxe. Peut-être était-ce la richesse morphologique du latin qui y invitait, mais les problèmes de la construction ont tendance à être réduits à des questions de morphologie. Étudiant la théorie de la phrase chez Dante, Scaglione évacue dès le point de départ la grammaire latine comme source possible:

Now constructio was Priscian's term for syntax (Book 17 and 18 of his Institutions, or in the Middle Ages, Priscianus minor), but since ancient syntax hardly covered any aspect of syntaxe de la période, which is precisely Dantes concern here, Dante is using constructio to mean composition which indeed was the traditional way of referring to sentence structure. Compositio, however, was not part of grammar, as constructio was, but of rhetoric, and precisely a major subdivision of the theory of elocution — usually divided into diction or vocabulary, composition, and ornatus (theory of figures). (A. Scaglione, 1978, pp. 254-255)

Nous nous sommes permis cette longue citation parce qu'elle nous semble très bien s'appliquer à la réflexion des traducteurs sur leur difficulté de passer du latin au français. Lorsque le moyen âge veut penser linguistiquement des phénomènes phrastiques, il doit emprunter ses concepts à la rhétorique.

Le système catégoriel de la grammaire latine, tout entièrement fondé sur la

morphologie, constitue d'ailleurs un carcan dont la grammaire française ne se dégagera définitivement qu'au milieu du XVIII^e siècle. C'est en effet une des grandes contributions de l'ouvrage de Chevalier (1968) d'avoir démontré comment la grammaire française sera littéralement aveuglée par l'approche morphologique apprise du latin. John Barton dans le *Donait françois* est déjà bien engagé dans cette voie en imposant au français le modèle des cas et de l'analyse des accidents des différentes parties du discours. La grammaire de Port-Royal (1660) sera la première à renouveler complètement l'approche:

La théorie qui part de Port-Royal et est développée par Du Marsais montre comment se dégager de l'ancienne progression: son-syllabe-mot-groupe de mots, qui enfermait l'analyse dans une description statique et à poser autrement les termes du problème; à l'intérieur de schèmes qui sont encore et déjà de la pensée et, en tout cas, déjà de la langue, se rangent des jeux de structures qui permettent aux éléments de s'assembler. (J.-C. Chevalier, 1968, p. 725)

On comprend alors que les traducteurs ne pouvaient s'inspirer de la grammaire pour penser le rapport de phrase à phrase entre le latin et le français. La rhétorique, avec la théorie des figures par exemple, offrait des outils conceptuels beaucoup plus adéquats pour penser les problèmes relatifs aux ensembles phrastiques. C'est sans doute là la principale raison pour laquelle la grammaire est totalement absente de la discussion des problèmes liés à la traduction. Ce sont des questions trop larges pour elle. Par contraste, cette dernière constatation nous fait saisir quel pouvait être le niveau linguistique d'intervention du *Donait françois* de John Barton ou de la tradition orale de pensée grammaticale du français dont nous trouvons les traces dès le XIII^e siècle. La première grammaire du français régularise la morphologie des mots qui se juxtaposent dans la phrase, ajuste les groupes syntagmatiques élémentaires, mais elle ne va guère plus loin. Elle constitue un *organon* linguistique somme toute modeste, comme modeste devait être la compétence du français de ces Anglais qui sentirent le besoin d'en mettre les règles par écrit. Elle occupe néanmoins une place importante dans l'histoire du français comme langue parlée, écrite et réfléchiée dans divers types de systématisations descriptives et normatives de la langue.

Source : Serge Lusignan, *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Librairie académique Vrin et Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Études médiévales», chap. IV, p. 129-171.